

# GRAND ANGLE n° 18

Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance

Juillet 2009

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Analyse de plus de 19 000 matches émaillés d'un ou plusieurs incidents  
au cours des saisons 2006-2007 et 2007-2008.

Yannick SILVAIN, chargé d'études à l'OND, Adjudant de Gendarmerie  
Rachid BENAZRINE, chargé d'études à l'OND, Commandant de Police  
et la participation de la Fédération Française du Football



Depuis 6 ans, l'Observatoire national de la délinquance (OND) mène plusieurs types de travaux statistiques dans le cadre de sa mission de mesure des phénomènes de délinquance. Il exploite les données statistiques existantes, qu'elles soient d'essence administrative ou non, selon sa propre méthodologie, comme c'est le cas pour les crimes et délits enregistrés par la police ou la gendarmerie nationales. Il collabore avec l'INSEE dans le cadre du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation dont il publie régulièrement les résultats et il conduit des études spécialisées lorsqu'il s'autosaisit ou lorsqu'il est sollicité sur un thème particulier.

Le présent numéro de la série « Grand Angle » s'inscrit dans le cadre de ces études spécialisées, tout comme de précédents numéros, le 13<sup>e</sup> consacré à l'enquête sur la nature des violences physiques non crapuleuses à Paris, le 14<sup>e</sup> qui proposait une approche multi-sources de la question des violences physiques par conjoint ou ex-conjoint, ou encore le 15<sup>e</sup> qui s'attachait à l'analyse des phénomènes de délinquance dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France. Il s'agit ici, tout autrement, d'appréhender les phénomènes de violences et d'incivilités dans le football amateur, répondant en cela à une demande du conseil d'orientation de l'OND.

Sport populaire, très médiatisé et produit de la mondialisation, le football jouit d'une popularité qui ne se dément pas. Sport d'éducation par excellence, le football amateur ne parvient à masquer ni ses excès ni ses faiblesses, et particulièrement, les violences et les incivilités qui entachent son image. La question qui est régulièrement posée est de savoir comment lutter contre ces comportements socialement inadaptés et qui se constatent très souvent lors des compétitions de football amateur.

La multiplication des incivilités et des violences montre que le sport en général, le football en particulier, n'échappe pas aux maux qui affectent la société dans son ensemble. Pour reprendre l'analyse du sociologue Norbert Élias : « L'incivilité, la violence dans le sport, ne sont que les expressions sociales et culturelles du niveau de civilisation que nous avons atteint collectivement ». Cette étude qui s'appuie sur un échantillon de matches de football relativement intéressant, permet d'avoir une vision de l'ensemble du phénomène de violence et d'incivilité, même si toutefois, il y a lieu d'en relativiser la portée du fait d'un faible nombre de faits connus, à l'occasion des matches à incident(s), au regard du nombre de matches observés.

Les pouvoirs publics se sont très fortement impliqués pour essayer d'endiguer ce phénomène. En France, le cadre juridique consacré au sport a particulièrement évolué depuis 1995, et notamment, en son sein, le code disciplinaire de la Fédération Française de Football (FFF). On songe également à la multiplication des campagnes de sensibilisation, à la protection renforcée des arbitres, qui, depuis le 23 octobre 2006, se sont vu octroyer la qualité de personne chargée d'une mission de service public, et qui permet aux tribunaux de mieux sanctionner un comportement déviant à leur endroit. Quelles que soient leurs dénominations, les différentes institutions en charge de la régulation du sport, de l'éducation et de la sécurité se rencontrent très régulièrement et parlent aujourd'hui le même langage. La mise en œuvre d'actions de prévention et de répression se trouve ainsi grandement facilitée.



## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Résultat d'une démarche originale et innovante, l'Observatoire des comportements a été créé en 2005 pour mettre un terme à des interprétations trop souvent en décalage avec les faits objectifs tirés des résultats d'une saison de football complète. Il se compose de deux membres permanents (ancien sportif, acteur ou représentant du milieu du football) : Patrick Wincke, conseiller technique national en charge des actions citoyennes, chargé de mission du ministère des Sports auprès de la FFF sur les problèmes de violences et de racisme, et Matthieu Robert, coordinateur administratif de l'Observatoire des comportements. Cette structure est soutenue par la Ligue du Football Amateur (LFA) et la FFF. Elle est amenée à construire des partenariats avec les institutions administratives et toutes autres formations sportives concernées de près ou de loin par les phénomènes de violence et d'incivilité. Elle participe, entre autres, à des réunions, telles que les « états généraux de l'arbitrage », coordonnées par le Ministère des Sports.

L'outil d'enregistrement des faits constatés utilisé par les services de police et les unités de gendarmerie n'est pas en mesure de fournir des informations sur la quantification du phénomène de violence dans le milieu du football. L'OND a donc opté pour une étude à partir des seuls éléments dont il pouvait disposer en la matière : les données statistiques brutes issues de l'Intranet Fédéral « Foot 2000 ». L'OND a ainsi obtenu des statistiques très détaillées sur un échantillon significatif de compétitions officielles, organisées sur l'ensemble des districts et ligues de football, à l'exception des territoires ultra-marins, pour les saisons de football 2006-2007 et 2007-2008.

L'OND tient à remercier le Président de la Fédération Française de Football (FFF), Jean-Pierre ESCALETES, et tout particulièrement ses collaborateurs de l'Observatoire des comportements, Patrick WINCKE et Matthieu ROBERT, pour avoir rendu possible cette étude.

André-Michel VENTRE  
Directeur de l'INHES

Alain BAUER  
Professeur de criminologie au CNAM, Président du conseil d'orientation de l'OND



### de l'Observatoire national de la délinquance

1<sup>er</sup> rapport annuel (mars 2005)

2<sup>e</sup> rapport annuel (mars 2006)

3<sup>e</sup> rapport annuel (novembre 2007)

4<sup>e</sup> rapport annuel (novembre 2008)

L'Observatoire national de la délinquance (OND) propose une vision synoptique des différentes informations disponibles sur la criminalité et la délinquance en 2006. Il s'agit notamment des statistiques sur les faits constatés par la police et la gendarmerie nationales, et des résultats d'enquêtes de victimation, qui sont menées par l'INSEE et l'OND auprès de la population. L'évolution des phénomènes de délinquance est abordée à travers ces deux sources principales et bien d'autres dans le cadre d'une approche dite « multi sources ».

Alliant contenu récurrent et articles inédits, comme la première publication des résultats de l'enquête de victimation 2007 sur les violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises au sein des familles et dans le couple, le présent ouvrage a vocation à devenir le document de référence sur la mesure de la criminalité.

Ainsi, grâce à ce nouveau dispositif qui complète les sources statistiques, il est aujourd'hui possible de mieux appréhender la nature de différents phénomènes criminels qui échappaient jusqu'à maintenant à la connaissance.

L'Observatoire national de la délinquance considère que l'usage d'un chiffre unique n'a guère de sens et peut s'avérer trompeur. Seule une présentation détaillée par indicateurs, c'est-à-dire en distinguant les différentes formes de délinquance, peut permettre d'approcher la réalité au plus près. En s'appuyant sur des dispositifs pérennes et complémentaires, on peut analyser et comparer les différentes tendances. Le développement de tels dispositifs a été le cœur de l'action de l'OND depuis sa création en novembre 2003, date de l'installation de son conseil d'orientation indépendant.

Alain BAUER

Professeur de criminologie au CNAM, Président du conseil d'orientation de l'OND

[observatoire.inhes@interieur.gouv.fr](mailto:observatoire.inhes@interieur.gouv.fr) – [www.inhes.interieur.gouv.fr](http://www.inhes.interieur.gouv.fr)

Édité par « CNRS éditions » et peut être commandé grâce à ce lien [www.cnrseditions.fr/ouvrage/6075.html](http://www.cnrseditions.fr/ouvrage/6075.html)

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

**Selon la base de données de l'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football (FFF), sur 1 000 rencontres de football amateur disputées durant la saison 2006-2007, 14 ont été entachées d'au moins un incident. La saison suivante, 2007-2008, se caractérise par 18 matches entachés d'au moins un incident pour 1 000 joués.**

Le nombre de matches à incident(s) recensés par l'Observatoire des comportements de la FFF passe de 7 750 lors de la saison 2006-2007 à 12 008 lors de la saison 2007-2008. Cet important accroissement, de l'ordre de + 50 %, ne traduit toutefois pas forcément une aggravation de la situation de la violence dans le milieu du football amateur. Il s'explique, pour partie, par un meilleur recensement des matches à incident(s), fruit d'une implication accrue des ligues et districts de football, encouragés en ce sens par la FFF.

L'étude a été effectuée sur la base d'un échantillon de 7 501 rencontres disputées durant la saison 2006-2007 et de 11 689 rencontres disputées la saison suivante (voir « *Développements* »), ce qui interdit une approche quantitative du phénomène de la violence dans le football amateur. C'est donc une approche qualitative qui est ici privilégiée.

**Lors de la saison 2007-2008, 17,3 % des matches à incident(s) ont été troublés par des incidents multiples.** Sur les 11 689 matches à incident(s) nets retenus, 2 022 ont été concernés par au moins deux incidents. La saison précédente, 1 065 matches à incident(s) avaient été émaillés par plusieurs incidents, soit 14,2 % de l'ensemble des matches à incident(s) nets retenus.

**L'agression verbale est la plus fréquente lors des matches à incident(s).** En 2007-2008, 48,3 % des matches à incident(s) nets retenus se caractérisent par une agression verbale (50,7 % la saison précédente), tandis que 46,7 % se caractérisent par une agression physique (43,8 % la saison précé-

dente). Les matches à incident(s) concernés par des atteintes aux biens représentent moins de 1 % du total des matches à incident(s) nets retenus, quelle que soit la saison observée.

Parmi les matches à incident(s) nets retenus, on recense 1,4 % de matches entachés d'incidents à caractère raciste en 2006-2007 et 0,9 % en 2007-2008.

**L'événement signalé survient presque exclusivement au cours de la phase de jeu.** Pour près de 9 matches à incident(s) sur 10 (matches à incident(s) pour lesquels on dispose d'éléments sur le moment de commission), les faits se sont déroulés pendant la partie. Les incidents survenant avant le début de la rencontre sont marginaux et le reste des incidents, soit environ 10 %, se produisent après le match, résultant probablement d'une défaite mal vécue ou d'une insatisfaction dans la manière dont s'est déroulée la partie ou dont celle-ci a été arbitrée.

**1 % des matches perturbés par un ou plusieurs incidents étaient des matches qui avaient été classés « sensibles ».** 76 matches classés sensibles ont ainsi été marqués par un ou plusieurs incidents à l'occasion de la saison 2006-2007, et 100 la saison suivante.

**Dans environ 1 % des matches à incident(s), l'intervention des secours ou des forces de l'ordre s'est avérée nécessaire.** La gravité ou la nature des incidents exigent parfois l'intervention des secours. C'est ce qui s'est produit pour 0,8 % des matches à incident(s) durant la saison 2006-2007 (60 interventions) et pour 0,7 % des matches à incident(s) durant la saison 2007-2008 (84 interventions). La proportion de matches à incident(s) ayant motivé une intervention des forces de l'ordre passe de 1,4 % en 2006-2007 (102 interventions de police ou de gendarmerie) à 1,0 % la saison suivante (121 interventions de police ou de gendarmerie).

**Chaque saison, c'est à peu près 4 % des matches à incident(s) qu'il faut arrêter.**

La proportion de rencontres qu'il a fallu stopper suite à un ou plusieurs incidents est en légère baisse d'une saison par rapport à l'autre : 4,7 % pour la saison 2006-2007 (353 matches arrêtés sur un total de 7 501 matches à incident(s)) et 4,3 % pour la saison 2007-2008 (504 matches arrêtés sur un total de 11 689 matches à incident(s)).

**Une personne victime de blessure physique dans moins de 3 % des matches à incident(s).** 261 personnes blessées corporellement sont comptabilisées lors de la saison 2007-2008 et 219 lors de la saison 2006-2007. Quelle que soit la saison observée, plus de 60 % de ces victimes se sont vu remettre un certificat médical prescrivant une incapacité totale de travail (ITT).

**Pour 1 000 matches marqués par au moins un incident, moins de 5 plaintes sont déposées.** 33 plaintes ont ainsi été déposées durant la saison 2006-2007, et 62 la saison suivante. Le nombre de mains courantes établies auprès de la police nationale est plus faible : 11 en 2006-2007 et 2 en 2007-2008. On peut supposer que ces chiffres assez faibles s'expliquent par le fait que les victimes s'en remettent d'abord aux instances du football amateur pour prendre les sanctions prévues par le code disciplinaire, avant de porter l'affaire en Justice.

**Près des deux tiers des matches à incident(s) sont des matches opposant des joueurs masculins majeurs.** Cette catégorie de joueurs, qui ne représente qu'environ un tiers des licenciés est surreprésentée. Un quart des matches à incident(s) sont des matches voyant s'opposer des joueurs masculins mineurs, qui constituent le quart des licenciés. Parmi ces joueurs masculins mineurs, une catégorie d'âge (16 à 18 ans) est surreprésentée. En effet, près de 17 % des matches à incident(s) sont des matches disputés par des joueurs de cette catégorie d'âge, qui ne représentent pourtant que 8,6 % de la population footballistique. L'École de Football, les Féminines et le Foot diversifié représentent 38 % des licenciés et moins de 2 % des matches à incident(s).

**20 victimes pour 1 000 matches de football couverts par l'Observatoire**



**des comportements, en 2007-2008.** En 2006-2007, ce taux était de 15 victimes pour 1 000 matches couverts. Le nombre total de victimes est passé de 8 470 en 2006-2007 à 13 558 en 2007-2008.

**Dans un peu plus de la moitié des matches à incident(s), au moins une victime était un joueur.** En 2007-2008, on comptabilise au moins un joueur victime dans 53,7 % des matches à incident(s) (50,5 % en 2006-2007). Les arbitres ont fait l'objet d'une agression dans environ 42 % des matches à incident(s), quelle que soit la saison de football.

**En 2007-2008, comme en 2006-2007, dans près de 40 % des matches à incident(s), les victimes n'appartiennent à aucun des deux clubs en présence.** En 2007-2008, dans près de 30 % des matches à incident(s), les victimes appartiennent au club recevant et dans 24,6 % des matches à incident(s), elles appartiennent au club visiteur.

**Le type d'agression subie varie en fonction du type de joueur.** Environ 90 % des victimes de coups sont des joueurs (5 566 joueurs sur un total de

6 134 victimes de coups en 2007-2008, et 3 001 joueurs sur un total de 3 483 victimes de coups en 2006-2007). Par contre, les arbitres constituent 70 % des victimes d'injures ou de menaces, et ce quelle que soit la saison de football.

**20,1 agresseurs pour 1 000 matches de football couverts par l'Observatoire des comportements, en 2007-2008.** En 2006-2007, ce taux était de 16 agresseurs pour 1 000 matches couverts. Le nombre d'agresseurs est passé de 8 858 lors de la saison 2006-2007 à 13 681 la saison suivante.

**En 2007-2008, comme en 2006-2007, dans 90 % des matches à incidents, au moins un agresseur est un joueur.** On retrouve au moins un arbitre, un dirigeant, un spectateur, un autre officiel, un tiers extérieur ou encore un éducateur impliqué en qualité d'agresseur dans moins de 10 % des matches à incidents. Ces proportions restent valables quelle que soit la saison, 2006-2007 ou 2007-2008.

**Au cours des matches à incident(s), les agresseurs sont originaires tant du club visiteur que du club recevant.**

En 2007-2008, dans 46,9 % des matches à incident(s), la responsabilité de l'incident incombe à une personne du club visiteur. Dans 48,1 % des matches à incident(s), la responsabilité échoit à une personne du club recevant. Pour la saison 2006-2007, ces proportions étaient similaires.

**En 2007-2008, 49,6 % des agresseurs ont été mis en cause pour agression physique et 44,5 % pour agression verbale.** La situation s'est inversée par rapport à la saison précédente. En effet, 46,1 % des agresseurs avaient alors été mis en cause pour agression physique et 47,1 % d'entre eux l'avaient été pour agression verbale.

**Selon le profil des agresseurs, le type d'agression commise varie.** Si les joueurs agresseurs ont plutôt commis des agressions physiques, les dirigeants ont plutôt été identifiés pour avoir commis des agressions verbales. Ainsi, en 2007-2008, 52,5 % des joueurs agresseurs ont commis des agressions physiques et 83 % des dirigeants ont commis des agressions verbales.

\* \* \*

**EN 2007-2008, PRÈS DE 18 MATCHES AMATEURS POUR MILLE SONT ENTACHÉS D'INCIDENT(S)**

Plus de 679 700 matches de football amateurs ont été enregistrés dans l'outil statistique de la Fédération Française de Football durant la saison 2007-2008. Lors de la saison précédente, soit en 2006-2007, moins de 552 400 avaient été recensés. Cette différence s'explique notamment par la montée en puissance de l'outil statistique, un nombre croissant de centres de gestion contribuant à alimenter la base de données de l'Observatoire des comportements.

**Un peu plus de 12 000 matches avec au moins un incident sont enregistrés pendant la saison 2007-2008. En 2006-2007, 7 750 matches à incident(s) étaient recensés par l'Observatoire des comportements.** De ce fait, en 2007-2008 17,7 matches de football amateurs enregistrés pour 1 000 sont entachés d'au moins un incident. En 2006-2007, la part des matches à incident(s) parmi les matches de football amateur couverts par l'Observatoire des comportements était de 14 pour mille (tableau 1).

**MULTIPLICITÉ DES FAITS DANS 17 % DES MATCHES À INCIDENT(S) EN 2007-2008**

En 2007-2008, 14 253 incidents ont été relevés au cours de 11 689 matches à incident(s). En 2006-2007, l'observation portait sur un nombre de 8 865 incidents survenus au cours de 7 501 matches à incident(s) (tableau 2). Il est en effet possible que pour certains matches, plusieurs incidents aient été constatés.

**La proportion de matches à incidents multiples parmi l'ensemble des matches à incident(s), est de 17,3 % en 2007-2008 et de 14,2 % en 2006-2007.** Notons également que certaines rencontres ont connu une succession d'incidents multiples, pouvant aller jusqu'à 7 voire 8 incidents<sup>1</sup> au cours d'une même rencontre. En effet, pendant la saison 2007-2008, un peu plus

**Tableau 1 : Ensemble des matches couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF lors des saisons 2006-2007 et 2007-2008**

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008
Nombre de matches couverts par l'observatoire des comportements	552 420	679 729
Nombre de matches à incident(s) recensés par la FFF	7 750	12 008
Part (‰)	14,0	17,7

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

L'Observatoire national de la délinquance a effectué un nettoyage de la base de données communiquée par la FFF. En effet, certaines informations plus précises relatives aux matches à incident(s) n'étaient pas cohérentes (voir « Développement »). Cela explique une très légère différence entre les données exploitables nettes suivantes et les statistiques brutes issues de la base de données de la FFF. Par convention, on utilisera tout au long de cette étude les termes de matches à incident(s) nets retenus.

**Tableau 2 : Nombre et principales caractéristiques des matches à incident(s) nets retenus lors des saisons 2006-2007 et 2007-2008**

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008
<b>Nombre de matches à incident(s) analysés (nets retenus)</b>	<b>7 501</b>	<b>11 689</b>
Dont matches entachés de plusieurs incidents	1 065	2 022
Part (%)	14,2	17,3
Dont matches entachés d'incidents à caractère raciste	107	103
Part (%)	1,4	0,9
Dont matches sensibles	76	100
Part (%)	1,0	0,9
Dont matches arrêtés	353	504
Part (%)	4,7	4,3
<b>Nombre d'incidents signalés</b>	<b>8 865</b>	<b>14 253</b>

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

de 2 000 matches ont été entachés de plusieurs incidents. En 2006-2007, on en comptait 1 065, ce qui signifie qu'en une année le nombre de matches à incident(s) multiples a augmenté de près de 88 %. Cette hausse s'explique en partie par celle constatée pour le nombre de matches à incident(s) (+ 55,8 %), et indirectement par l'augmentation de la taille de l'échantillon (+ 23 %). Toutefois l'évolution du nombre de matches avec plusieurs incidents est plus grande.

**L'AGRESSION VERBALE EST LA PLUS FRÉQUENTE LORS DES MATCHES À INCIDENT(S)**

**Pour qualifier les incidents, l'Observatoire des comportements a défini un certain nombre d'items :** propos grossiers ou injurieux, menace, agression par arme à feu, agression par arme blanche, coup, tentative de coup, bousculade, crachat, geste obscène, jet de projectile et atteinte aux biens. Pour la présentation de ses statistiques, l'Observatoire des comportements regroupe habituellement ces multiples items en quatre principales catégories : les agressions verbales (propos grossiers ou injurieux et menaces), les agressions physiques

(agressions par arme à feu, agressions par arme blanche, coups, tentatives de coup, bousculades), les incivilités (crachats, gestes obscènes, jets de projectile) et enfin les atteintes aux biens (dégradations, vols, incendies) (tableau 3).

**Tableau 3 : Les différentes catégories d'incidents, selon la classification de la FFF.**

<b>Agressions physiques</b>	Coup
	Tentative de coup
	Bousculade
	Agression par arme à feu Agression par arme blanche
<b>Agressions verbales</b>	Menace
	Propos grossiers ou injurieux
<b>Incivilités</b>	Geste obscène
	Crachat
	Jet de projectile
<b>Atteintes aux biens</b>	Dégradation
	Vol Incendie

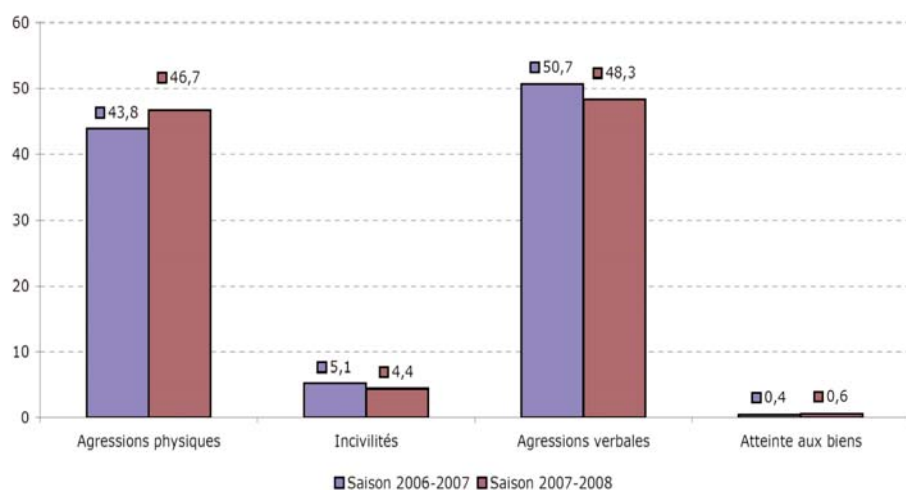
Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

En 2007-2008, si l'agression verbale reste la plus fréquente, on constate que la part des matches à incident(s) pendant lesquels une telle agression a eu lieu **diminue** entre les saisons 2007-2008 et 2006-2007 (graphique 1). Ainsi, au sein de l'ensemble des matches à incident(s) nets retenus, 50,7 % des

••• (1) Valeurs maximales relevées respectivement lors de la saison 2006-2007 et de la saison 2007-2008.

## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Graphique 1 : Répartition des matches à incident(s) par nature d'incident lors des saisons 2006-2007 et 2007-2008 (%).



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : dans 43,8 % des matches à incident(s) nets, l'agression physique a été retenue comme l'incident principal, c'est-à-dire le plus grave.

matches étaient entachés d'au moins une agression verbale durant la saison 2006-2007. Cette même proportion est de 48,3 % la saison suivante.

Au contraire, la part des matches caractérisés par au moins une agression physique au sein de l'ensemble des matches à incident(s) nets retenus, s'est appréciée passant de 43,8 % durant la saison 2006-2007 à 46,7 % la saison suivante (graphique 1).

Ces observations tirées des matches à incident(s) peuvent être mises en perspective avec les variations en volume

de ces deux principales atteintes : en effet, elles ont évolué très fortement à la hausse, mais chacune en ce qui la concerne, selon un rythme de hausse différent. Entre les deux saisons étudiées, le nombre de matches définis par des agressions physiques a crû de 66,2 %, tandis que la progression du nombre de matches caractérisés par des agressions verbales entre ces deux saisons est de 48,6 %. Par conséquent, si la proportion d'agressions verbales diminue au sein des matches à incident(s), celle des agressions physiques augmente.

Les atteintes aux biens concernent très peu de matches à incident(s) nets retenus : 0,6 % de l'ensemble des matches à incident(s) nets retenus pendant la saison 2007-2008 et 0,4 % la saison précédente. La part des matches entachés d'incivilités, au sein de l'ensemble des matches à incident(s) nets retenus, est de 4,4 % lors de la saison 2007-2008 et de 5,1 % la saison précédente.

Parmi les matches à incident(s) nets retenus, on recense 0,9 % de matches entachés d'incidents à caractère raciste en 2007-2008 et 1,4 % la saison précédente en 2006-2007. On comptabilise ainsi 107 matches entachés d'incidents à caractère raciste durant la saison 2006-2007 (soit 1,4 % du total des matches à incident(s)) et 103 la saison suivante (soit 0,9 % du total des matches à incident(s)).

Toutefois, le caractère raciste d'un acte peut parfois être difficilement identifiable. Ainsi, si l'on prend l'exemple des propos à caractère racistes, certains les acceptent tels quels, d'autres les caractérisent comme étant des propos injurieux, voire des insultes. L'Observatoire des comportements devrait uniformiser la pratique en la matière dès la saison 2009-2010.

### L'ÉVÉNEMENT SIGNALÉ SURVIENT PRESQUE EXCLUSIVEMENT AU COURS DE LA PHASE DE JEU

L'outil statistique développé par l'Observatoire des comportements est conçu pour fournir des indications sur la période durant laquelle est survenu l'incident : avant, pendant ou après le match voire à la mi-temps. Quelle que soit la saison observée, on constate que, assez fréquemment, cette précision n'a pas été apportée sur la fiche d'incident, ce qui a pour conséquence qu'un certain nombre d'incidents ne peuvent être ventilés dans le temps. Pour la saison 2006-2007, le nombre de matches pour lesquels on ignore à quel moment s'est produit l'incident est de 1 320 (soit 17,6 % des 7 501 matches étudiés). En ce qui concerne la saison 2007-2008, ce nombre est de 1 529 (soit 13,1 % des 11 689 matches étudiés) <sup>2</sup>.

C'est durant le déroulement de la rencontre que sont majoritairement enregistrés les incidents. Durant les

Tableau 4 : Évolution du nombre de matches à incident(s) nets retenus.

	2006-2007		2007-2008		Variation (%)
<b>Total des matches entachés d'incidents</b>	<b>7 501</b>	<b>100,0 %</b>	<b>11 689</b>	<b>100,0 %</b>	<b>55,8</b>
<b>Matches avec au moins une agression physique</b>	<b>3 284</b>	<b>43,8 %</b>	<b>5 458</b>	<b>46,7 %</b>	<b>66,2</b>
Dont					
agression par arme à feu	1	0,0%	2	0,0%	100,0
agression par arme blanche	4	0,1%	10	0,1%	150,0
bousculade	434	5,8%	442	3,8%	1,8
coup	2 578	34,4%	4 624	39,6%	79,4
tentative de coup	267	3,6%	380	3,3%	42,3
<b>Matches avec au moins une agression verbale</b>	<b>3 801</b>	<b>50,7 %</b>	<b>5 650</b>	<b>48,3 %</b>	<b>48,6</b>
Dont					
menace	556	7,4%	746	6,4%	34,2
propos grossiers ou injurieux	3 245	43,3%	4 904	42,0%	51,1
<b>Matches avec au moins un acte d'incivilité</b>	<b>383</b>	<b>5,1 %</b>	<b>511</b>	<b>4,4 %</b>	<b>33,4</b>
Dont					
crachat	132	1,8%	207	1,8%	56,8
geste obscène	148	2,0%	191	1,6%	29,1
jet de projectile	103	1,4%	113	1,0%	9,7
<b>Matches avec au moins une atteinte aux biens</b>	<b>33</b>	<b>0,4 %</b>	<b>70</b>	<b>0,6 %</b>	<b>112,1</b>

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

••• (1) Selon l'Observatoire des comportements de la FFF, lorsqu'aucune indication n'est fournie sur le moment auquel est survenu l'incident, on peut généralement conclure qu'il s'est produit durant le match. En l'absence de certitude, il a toutefois été décidé de ne pas tenir compte des matches en question.



deux saisons, **pour près de 9 matches à incident(s) sur 10 (matches à incident(s) pour lesquels on dispose d'éléments sur le moment de commission), les faits se sont déroulés pendant la partie** : 87,7 % en 2007-2008 et 86,4 % en 2006-2007. La part des matches dont l'incident s'est déroulé avant la rencontre ou pendant la mi-temps est faible (moins de 1 %). Pour environ 12 % des matches, l'incident survient après la partie (11,8 % pour la saison 2007-2008 et 12,9 % pour la saison 2006-2007).

*Selon l'Observatoire des comportements, on peut supposer qu'il s'agit d'incidents faisant suite à une insatisfaction des supporters quand au résultat ou au mode d'arbitrage ou encore liés à des tensions apparus entre les supporters des deux équipes durant la phase de jeu.*

Notons que **lors de la saison 2007-2008, 100 matches à incident(s) étaient des matches classés « sensibles »**. Le match classé « sensible » se définit par la crainte qu'il puisse être perturbé en raison d'antécédents historiques entre les deux clubs, de matches précédents déjà émaillés d'incidents, mais également d'éléments extra-sportifs probants tels que des relations empreintes d'animosité entre les habitants de communes ou de quartiers différents, de violences suivies de vengeance entre élèves issus du même établissement scolaire ou issus d'établissements scolaires distincts. La décision de classer un match sensible émane soit d'une proposition des clubs, soit parce que le centre de gestion estime avoir suffisamment d'éléments objectifs pour lui permettre de préparer préventivement ce type de match. Lors des deux saisons, environ 1 % des matches à incident(s) étaient considérés comme des matches sensibles par le centre de gestion compétent, organisateur de la rencontre.

**EN 2007-2008, 121 MATCHES À INCIDENT(S) ONT DONNÉ LIEU À UNE INTERVENTION DES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE OU DES UNITÉS DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

*Une intervention des forces de l'ordre peut être sollicitée lorsqu'il y a lieu de garantir la sécurité physique des officiels, des spectateurs ou des joueurs après la rencontre d'un match*

*qui avait été classé sensible. Elle peut également être sollicitée à l'occasion d'une intrusion de tiers extérieurs qui perturbent durablement le bon déroulement de la rencontre. Cela peut être une bagarre générale qui perdure et qui a vocation à se poursuivre à l'issue de la rencontre aux abords du stade. En somme, il s'agit de situations graves auxquelles seule l'intervention des forces de l'ordre peut mettre fin.*

En 2006-2007, on avait compté jusqu'à 102 interventions de la police ou de la gendarmerie. Si les nombres d'intervention de police ou de gendarmerie restent très faibles, le poids de ces interventions rapporté au nombre total de matches à incident(s) indique plutôt une évolution en très léger recul. C'est seulement dans un peu plus d'un match à incident(s) net retenu sur cent que les forces de l'ordre ont été amenées à intervenir pour faire cesser les troubles soit 1 % en 2007-2008 et 1,4 % en 2006-2007. Les interventions des forces de police se sont rarement conclues par des interpellations. En 2006-2007 comme en 2007-2008, selon les données de l'Observatoire des comportements, moins de 1 % des matches à incident(s) ont vu l'interpellation du ou des auteurs présumés de violences.

**Dans environ 4 % des rencontres à incident(s), celles-ci ont été stoppées.** La nature et la gravité des incidents peuvent conduire les arbitres à devoir arrêter la rencontre. La part des matches à incident(s) qu'il a ainsi fallu arrêter est de 4,7 % durant la saison 2006-2007 (353 matches arrêtés sur un total de 7 501 matches à incident(s)) et de 4,3 % durant la saison 2007-2008 (504 matches arrêtés sur un total de 11 689 matches à incident(s)).

**C'est un peu moins de 1 % de matches répertoriés à incident(s) qui ont été l'objet d'une intervention des secours.** Les matches à incident(s) nets retenus n'ont entraîné qu'un très faible nombre d'intervention des secours (sapeurs-pompiers, SAMU). On a compté 60 interventions sur un total de 7 501 matches à incident(s) en 2006-2007, soit un taux de 0,8 % contre 84 interventions pour 11 689 matches à incident(s) en 2007-2008 (0,7 %).

**EN 2007-2008, DANS MOINS DE 3 % DES MATCHES À INCIDENT(S), IL S'AGISSAIT DE VICTIMES DE BLESSURES CORPORELLES**

Lors de la saison 2007-2008, les centres de gestion ont comptabilisé 261 personnes victimes de blessures corporelles. Ce nombre est un peu plus important que le résultat issu de la saison précédente. En effet, il était seulement de 219 personnes en 2006-2007, soit une hausse de 19,2 %. On suppose que cette différence provient de la montée en puissance du dispositif statistique mis en place par la FFF.

Les victimes de blessures sont exclusivement des joueurs, pour l'essentiel titulaires d'une licence masculine, et très exceptionnellement féminine. Au regard du nombre total de matches à incident(s), on note **une baisse du taux de victimes de blessures corporelles entre les deux saisons examinées. Ce taux passe ainsi de 2,8 % en 2006-2007 à 2,2 % en 2007-2008.**

*À l'occasion des incidents de matches, les victimes de blessures corporelles ont été sensibilisées par les centres de gestion concernés. Et dans la mesure du possible, lorsqu'il y a eu une incapacité totale de travail (ITT), on estime que l'information retenue par les centres de gestion est valable.*

On constate donc que la part des victimes de blessures corporelles qui se sont vu remettre un certificat médical avec une ITT est restée stable, soit un taux de 61,7 % en 2007-2008, saison qui en a compté 161 parmi les 261 victimes blessées contre 63,4 % au cours de la saison 2006-2007 (138 bénéficiaires d'une ITT parmi les 219 blessées).

**ENVIRON 5 PLAINTES POUR 1 000 MATCHES À INCIDENT(S)**

*L'incitation et l'information faites aux victimes de faire enregistrer leurs déclarations de plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ne se reflètent qu'imparfaitement dans les chiffres issus de « Foot 2000 », car le taux de plainte reste en-deçà de 5 pour mille aussi bien en 2006-2007 qu'en 2007-2008. L'Observatoire des comportements ne dispose*

pas d'éléments qui lui permettraient de comprendre ce très faible nombre de plaintes communiqué par les centres de gestion participants concernés par l'évènement. Ces chiffres tout à fait plausibles reflètent avant tout une réalité sportive. L'auteur d'une violence dans le football peut faire l'objet d'une sanction au regard du code de discipline en vigueur dans le football. Le dépôt de plainte est un droit et une action visant la réparation d'un préjudice et permise par la loi dès la commission d'une infraction. Le dépôt de plainte est lié à la situation vécue par la victime, et à son attitude vis-à-vis de la réparation qu'il souhaite obtenir pour les violences subies. On peut estimer à bon droit, que le nombre total de plaintes liées aux incidents les plus graves dans les rencontres de football, serait par ailleurs bien plus important, si le report de l'information à l'attention des centres de gestion concernés par ces événements, était respecté stricto sensu.

En 2007-2008 et en 2006-2007, ce sont respectivement 62 et 33 dépôts de plaintes qui ont été enregistrés dans la base de données nationale « Foot 2000 ». Le taux de plainte s'est élevé progressivement, passant de 4,4 plaintes pour mille matches à incident(s) nets retenus en 2006-2007 à 5,3 pour mille en 2007-2008. En 2006-2007, 11 signalements en main courante ont été enregistrés contre 2 en 2007-2008.

Même si elles paraissent très faibles, ces données quantitatives sont à mettre en perspective avec les nombreux changements survenus depuis une dizaine d'années tant en matière législative que pour ce qui relève du comportement des victimes. Ces dernières ont été très fortement

sensibilisées à la nécessité de déposer plainte par les multiples campagnes mises en œuvre par les pouvoirs publics ainsi que par les mesures visant à l'amélioration de l'accueil dans un service de police ou une unité de gendarmerie.

### LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE JOUEURS

Le football touche un public très large. Il est pratiqué par une population relativement hétérogène, toutes pratiques confondues. Cela représente une population de moins de 2 millions de footballeurs. Les licenciés sont répartis en plusieurs catégories, qui tiennent à leur sexe, leur âge ou encore la variante qu'ils pratiquent<sup>3</sup>. On recense plus de 10 types de licences différents. Il s'agit de déterminer si ces différentes catégories de licenciés sont toutes concernées de la même manière par les violences déclarées.

À partir des différents types de licences, l'OND a élaboré une typologie des pratiquants. On distingue dans un premier temps le football diversifié (qui comprend les licenciés et licenciées pratiquant le futsal<sup>4</sup> ou le foot loisir) du football traditionnel. Au sein du football traditionnel, on distingue les licenciés en École de Football (joueurs et joueuses de moins de 12 ans), les Féminines (femmes de plus de 13 ans), les Masculins mineurs (de 12 ans à la majorité) et les Masculins Majeurs (hommes de plus de 18 ans).

Même si le nombre de victimes joueurs est bien supérieur à celui des arbitres, paradoxalement, la propension à se faire agresser au cours d'un match est différente entre les deux principales catégories de victimes (joueurs et

arbitres). Les arbitres ont pour leur part la particularité d'être surexposés aux phénomènes de violences et d'incivilités dans le football amateur. En effet, hormis la présence de ses assistants en bordure du terrain, l'arbitre est toujours seul dans les limites du jeu. Ses décisions sont très souvent discutées. Il est amené à gérer dans le cadre de ses fonctions arbitrales, toutes les situations particulières pouvant survenir au cours du jeu. Bien souvent, on pense à la décision arbitrale litigieuse qui, en fonction du contexte local et / ou, de l'enjeu de la compétition, peut conduire le plus souvent à des incivilités, sous forme de propos déplacés, de gestes obscènes, de bousculades, voire de coups.

Le joueur est, quant à lui, mêlé à ce que l'on pourrait nommer des enjeux sportifs au cours d'une rencontre de football. Ceux-ci conditionnent le déroulement de la rencontre. Parfois, ils la complexifient selon le contexte qui entoure le match de football. C'est le cas notamment des rencontres de coupes départementales ou de championnats départementaux où se jouent la montée en division supérieure ou inversement, une relégation. Le joueur est également mêlé aux tensions diverses et variées, caractérisées notamment par des rivalités fortes anciennes entre clubs voisins, les fameux derbies.

### PRÈS DE 2/3 DES MATCHES À INCIDENT(S) SONT DES RENCONTRES ENTRE « MASCULINS MAJEURS »

Durant la saison 2007-2008, 70,9 % des matches à incident(s), soit 8 282, sont joués par des footballeurs « masculins majeurs » (tableau 5). Cette proportion est de 72,2 %, soit 5 416 matches entachés d'incidents la saison précédente. Cette partie de la population footballistique est alors surreprésentée dans les matches à incident(s) car elle ne représente que 36,9 % des licenciés en 2007-2008<sup>5</sup>.

Un peu plus du quart des matches à incident(s) (26,2 % en 2006-2007 et 27,3 % en 2007-2008) sont des matches joués par les « masculins mineurs », qui représentent un quart de l'ensemble des licenciés. De manière plus précise, en 2007-2008, près de 17 % des matches à incident(s) nets retenus sont à mettre à l'actif de la catégorie des licenciés

**Tableau 5 : Nombre de licenciés « joueurs » et nombre de matches à incident(s) durant les saisons 2006-2007 et 2007-2008, par catégories de licences.**

	Nombre de licenciés (saison 2007-2008)		Nombre de matches à incident(s) 2006-2007		Nombre de matches à incident(s) 2007-2008	
<b>Toutes pratiques confondues</b>	<b>1 885 075</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 501</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 689</b>	<b>100,0%</b>
<b>Foot diversifié</b>	<b>47 955</b>	<b>2,5%</b>	<b>33</b>	<b>0,4%</b>	<b>86</b>	<b>0,7%</b>
<b>Foot traditionnel</b>	<b>1 837 120</b>	<b>97,5%</b>	<b>7 468</b>	<b>99,6%</b>	<b>11 603</b>	<b>99,3%</b>
Dont Ecole de Football	636 375	33,8%	17	0,2%	39	0,3%
Dont Féminines	36 521	1,9%	72	1,0%	95	0,8%
Dont Masculins mineurs	468 520	24,9%	1 963	26,2%	3 187	27,3%
Dont Masculins majeurs	695 704	36,9%	5 416	72,2%	8 282	70,9%

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

•••• (3) Foot traditionnel, Futsal ou foot loisir

(4) Le Futsal est un sport dérivé du football, se pratiquant en salle. Il se démarque du football par des règles de jeu différentes.

(5) Les données sont datées du 26/05/2008. L'Observatoire des comportements souligne que le nombre total de licenciés est resté stable d'une saison à l'autre et que le nombre de licenciés par catégorie n'a guère varié dans le temps.



## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Tableau 6 : Le nombre de victimes rapporté au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF.

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Variation annuelle (%)
Nombre de matches couverts par l'observatoire des comportements	552 420	679 729	23,0
Nombre de matches à incident(s) nets retenus	7 501	11 689	55,8
Nombre de victimes recensées	8 470	13 558	60,1
Nombre de victimes pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire des comportements	15,0	20,0	-

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

masculins âgés de 16 à 18 ans (*licence libre 18 ans*). Cette proportion était de 15,2 % la saison précédente. **La catégorie des « masculins mineurs » de 16-18 ans est surreprésentée parmi les matches à incident(s).** En effet, en 2007-2008, elle représente une part de 8,6 % de l'ensemble de la population footballistique.

Contrairement aux « majeurs masculins » ou, dans une moindre mesure, aux « mineurs masculins », **l'École de Football, les Féminines et le Foot diversifié qui représentent à eux trois 38 % des licenciés, et moins de 2 % des matches à incident(s)**, sont sous-représentés. Ainsi, moins de 2 % des matches à incident(s) concernent les Féminines, le Foot diversifié et l'École de football réunis (1,6 % pour la saison 2006-2007 et 1,8 % pour la saison suivante).

### EN 2007-2008, 20 VICTIMES POUR 1 000 MATCHES DE FOOTBALL AMATEUR

La base de données de la FFF fait ressortir un nombre total de 13 558 victimes<sup>6</sup> en 2007-2008 contre 8 470 en 2006-2007, soit une hausse de 60,1 %.

Cette variation étant assez proche de la hausse de l'augmentation constatée du nombre de matches à incident(s), on peut donc supposer qu'elle s'explique en partie par la montée en puissance de l'outil statistique de la FFF. On rappelle que le nombre de matches à incident(s) nets retenus est passé de 11 689 en 2007-2008 contre 7 501 en 2006-2007, soit une progression de + 55,8 %.

Le rapport entre le nombre total de victimes et le nombre total de matches de football couverts par l'Observatoire

des comportements de la FFF s'établit à **20 victimes pour 1 000 matches de football en 2007-2008 contre un peu plus de 15 victimes pour 1 000 matches en 2006-2007** (tableau 6).

### DANS UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES MATCHES À INCIDENT(S) AU MOINS UNE VICTIME ÉTAIT UN JOUEUR

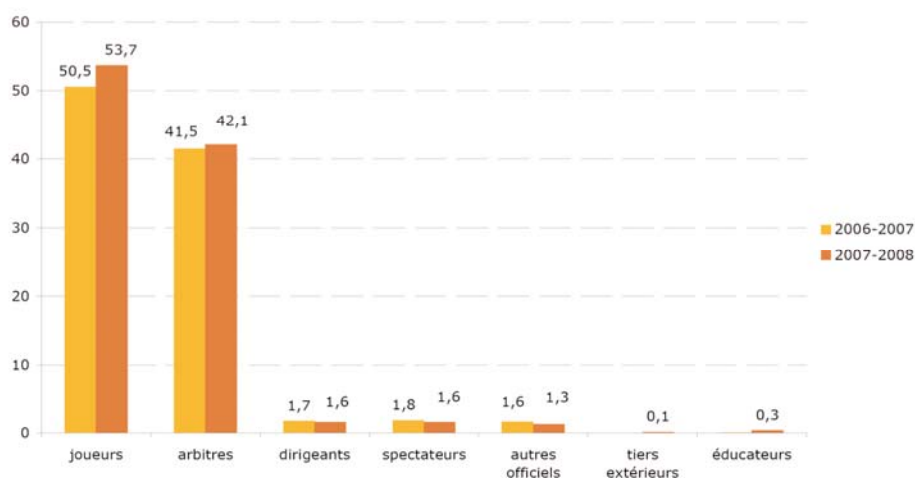
Dans 6 273 matches à incident(s) nets en 2007-2008, au moins une des victimes était un joueur, soit dans 53,7 % des matches à incident(s). Lors de la saison passée, la proportion de matches à incident(s) où au moins un joueur était victime était inférieure à 51 % (3 791 matches) (graphique 2).

**En 2007-2008, tout comme pendant la saison précédente, dans près de 42 % des matches à incident(s), au moins un arbitre était victime.** En effet, au cours de la saison 2007-2008, dans 42,1 % des matches à incident(s) nets retenus au moins un arbitre a été victime d'une atteinte, soit 4 920 matches. Cette part était de 41,5 % la saison passée, soit 3 114 matches.

### Les dirigeants, spectateurs et autres officiels ont fait l'objet d'une atteinte dans moins de 2 % des matches à incident(s)

Au cours de la saison 2007-2008, le nombre total de matches à incident(s) nets retenus pour lesquels une ou plusieurs victimes appartiennent à la catégorie des dirigeants est de 184, soit 1,6 % des matches à incident(s). La saison précédente, ce nombre de matches à incident(s) était de 130, soit 1,7 %. Les proportions sont similaires à celles observées au sein de la catégorie des **spectateurs**, soit 183 atteintes (1,6 % des matches à incident(s)). La saison précédente, ce nombre de matches à incident(s) était de 136, (1,8 % des matches à incident(s)). On retiendra également au sein des autres officiels des proportions équivalentes, soit 147, (1,3 % des matches à incident(s)). La saison précédente, ce nombre de matches à incident(s) était de 122, soit 1,6 %.

Graphique 2 : Les victimes au cours des matches à incident(s).



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : en 2006-2007, dans 50,5 % des matches à incident au moins une victime était un joueur, dans 41,5 % des matches à incident(s) au moins une victime était un arbitre.

••• (6) Échantillon étudié : les victimes peuvent être des licenciés de la Fédération Française de Football, quelque soit leur statut : joueurs, arbitres, dirigeants, éducateurs et autres officiels, mais aussi des non licenciés de la FFF : spectateurs et tiers extérieurs.

### Éducateurs et tiers extérieurs ne représentent qu'une part très marginale de victimes ayant subi une atteinte au cours des matches à incident(s)

Au cours de la saison 2007-2008, on a recensé 38 matches à incident(s) pour lesquels les **éducateurs** ont subi au moins une atteinte, soit 0,3 % de la part totale. La saison précédente, ce nombre de matches à incident(s) était de 3. Le nombre de matches à incident(s) nets retenus pour lesquels une ou plusieurs victimes appartiennent à la catégorie des **tiers extérieurs** est de 12, soit 0,1 % de la part totale. La saison précédente, il n'y eu aucun match à incident(s) répertorié au sein de cette catégorie de victime.

**DANS PRÈS DE 40 % DES MATCHES À INCIDENT(S), LES VICTIMES N'APPARTIENNENT À AUCUN DES DEUX CLUBS QUI SE RENCONTRENT**

Au cours de la saison 2007-2008, 4 450 matches à incident(s) nets retenus, soit une part de 38,9 % ont concerné des victimes qui ne sont liées à aucun des deux clubs. Ces victimes sont des arbitres et des tiers extérieurs qui n'appartiennent à aucun des deux clubs. Rappelons que les arbitres sont soumis aux règles d'impartialité vis-à-vis des clubs en présence. Sauf exception aux règles d'arbitrage, ils n'appartiennent à aucun des deux clubs en compétition. En 2006-2007, ce nombre de matches était de 2 835, pour une part approchant les 38 % du total des matches à incident(s) nets retenus.

En 2007-2008, dans 3 413 matches à incident nets retenus, soit 29,2 % du total des matches à incident(s), les victimes sont issues du club recevant. La saison passée, ce nombre était de 2 572, soit 34,3 % des matches à incident(s). Ces victimes ont été plus exposées aux violences et aux incivilités que les victimes issues du club visiteur. Ces dernières ont été recensées lors de 2 879 matches à incident(s), soit une part de 24,6 %. Notons que cette proportion n'a que très peu varié. La saison précédente, en effet, ce sont 1 764 matches pour lesquels les victimes

**Tableau 7 : Répartition des matches à incident(s) en fonction de l'origine des victimes.**

	2006-2007		2007-2008	
	Nombre	%	Nombre	%
total des matches à incident	7 501	100,0	11 689	100,0
La ou les victimes ne vient (viennent) d'aucun des clubs	2 835	37,8	4 550	38,9
Les victimes sont des deux clubs	330	4,4	847	7,2
La ou les victimes sont du club recevant	2 572	34,3	3 413	29,2
La ou les victimes sont du club visiteur	1 764	23,5	2 879	24,6

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : dans 37,8 % des matches à incident(s) de 2006-2007, aucune des victimes n'appartenait aux deux clubs.

étaient issues du club visiteur, soit 23,5 % du total.

Dans 847 matches (7,2 %) à incident(s) nets retenus en 2007-2008 et 330 matches (4,4 %) à incident(s) nets retenus en 2006-2007, les victimes ont été identifiées tant au sein du club recevant qu'au sein du club visiteur. Dans ce dernier cas de figure, les victimes sont confondues entre les deux clubs. Ceci nous conduit à déduire qu'il s'est agi de victimes issues des deux clubs, et dont on suppose qu'elles ont été prises à partie dans le cadre d'une bagarre générale entre joueurs et sympathisants des deux clubs.

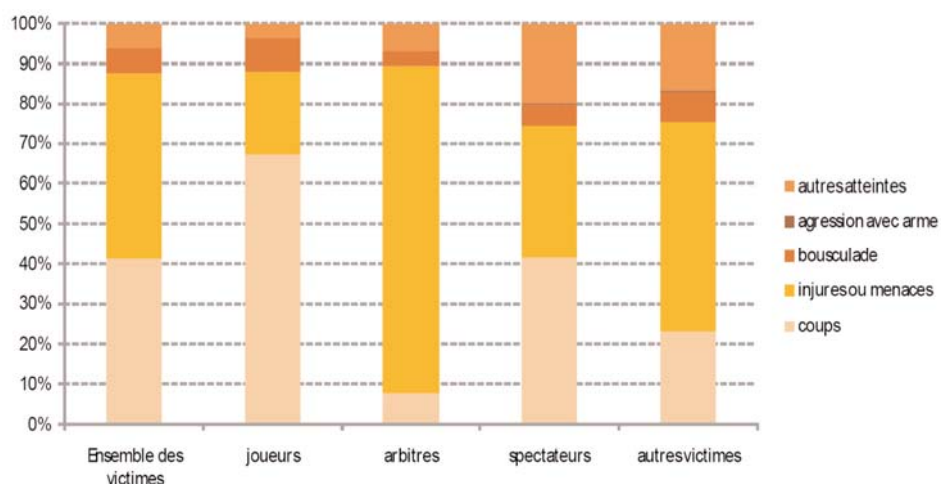
En ordre de grandeur, les données sont très comparables d'une saison à l'autre. Il semblerait néanmoins que la part des victimes arbitres ait augmenté très légèrement, tout comme celle du club visiteur ou bien de celle issue des deux clubs. En revanche la part des victimes issues du club recevant a nettement reculé. Elle était de 34,3 % et elle est passée à 29,2 % (tableau 7).

### LES ATTEINTES SUBIES SELON LE PROFIL DES VICTIMES

En 2007-2008, 13 558 victimes sont enregistrées dans notre échantillon. **Parmi elles, 6 134 individus, soient 45,2 % des victimes, ont subi des coups**, 6 152 des injures ou menaces, soit 45,4 % d'entre elles, 522 des bousculades (3,9 %), 29 des agressions avec arme (0,2 %) (graphique 2a). En 2006-2007, 8 470 victimes étaient enregistrées dans « Foot 2000 », dont 46,4 % victimes d'injures ou menaces, 41,1 % de coups, 6,2 % de bousculades et 0,1 % d'agression avec arme (graphique 2b). **Selon que l'on est joueur, arbitre ou bien spectateur, le type d'atteinte subie diffère.**

**Si les joueurs victimes ont plutôt subi des coups, les arbitres victimes ont plutôt dénoncé des injures ou menaces.** Ainsi, en 2007-2008, près de 74 % des 4 481 joueurs victimes ont subi des coups, et 18,2 % des injures ou

**Graphique 2a : Répartition des atteintes subies selon le profil des victimes en 2006-2007.**

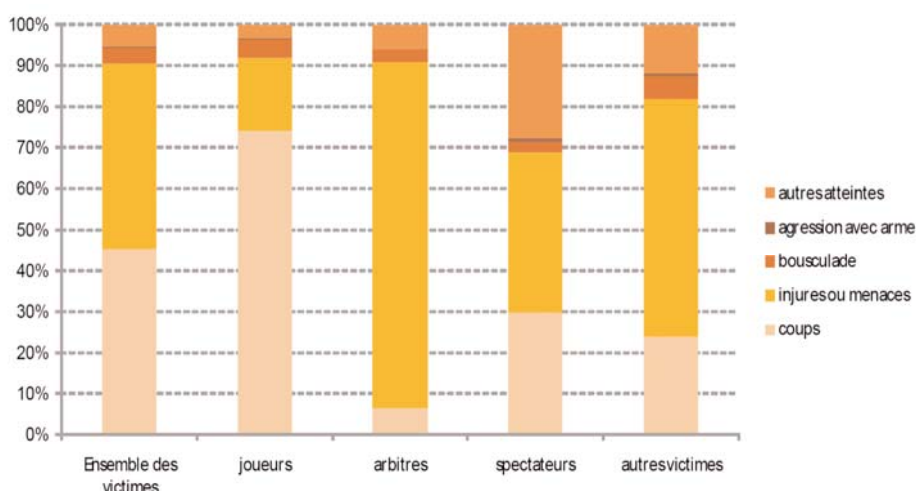


Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : un peu moins de 70 % des joueurs victimes ont subi des coups en 2006-2007.

## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

Graphique 2b : Répartition des atteintes subies selon le profil des victimes en 2007-2008.



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : un peu plus de 70 % des joueurs victimes ont subi des coups en 2007-2008.

menaces. En 2006-2007, ces deux mêmes proportions étaient de 67 % et 21 %. En revanche, près de 85 % des arbitres victimes ont rapporté des injures ou des menaces en 2007-2008 et 6,4 % des coups. En 2006-2007, 81,9 % des victimes arbitres avaient déclaré des injures ou des menaces et 7,8 % des coups.

**Les spectateurs victimes subissent moins que les joueurs ou les arbitres des atteintes spécifiques.** Ainsi, les proportions de victimes de coups et d'injures ou menaces parmi les spectateurs victimes sont assez équilibrées, et cela sur les deux saisons. Ainsi, pendant la saison 2007-2008, parmi les 432 spectateurs victimes recensés, 38,9 % ont subi des injures ou menaces et 29,9 % des coups, soient respectivement 168 et 129 spectateurs victimes. En 2006-2007, parmi les 364 spectateurs victimes, 120 ont subi des injures ou menaces (33 %) et 151 ont reçu des coups (41,5 %).

### EN 2007-2008, 20 AGRESSEURS POUR 1 000 MATCHES COUVERTS PAR LA FFF

En 2007-2008, 13 681 agresseurs sont recensés dans la base « Foot 2000 » et 8 858 en 2006-2007, soit une hausse annuelle de 54,5 %. Tout comme ce qui a été observé dans la partie victime, cette variation étant assez proche de la hausse de l'augmentation constatée du nombre de matches à incident(s) (+ 55,8 %), on peut donc

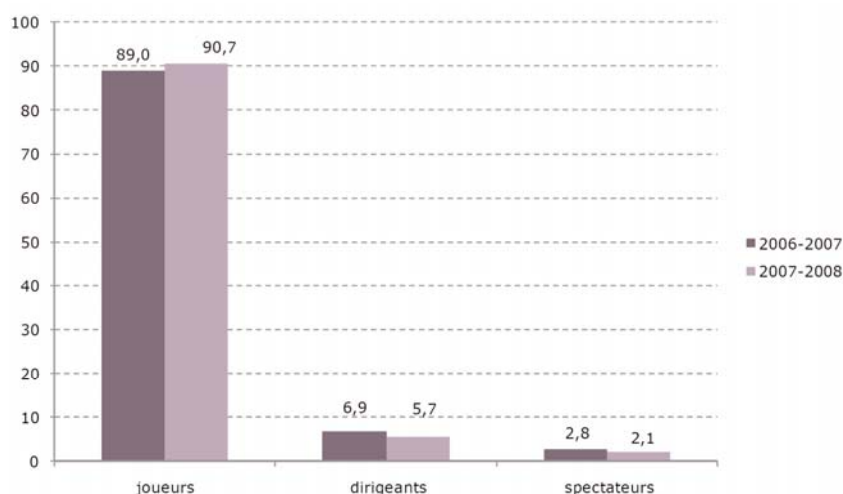
supposer qu'elle s'explique en partie par l'évolution de l'outil statistique de la FFF. En 2007-2008, on compte environ **20 agresseurs pour 1 000 matches de football amateur et 16 en 2006-2007** (tableau 8).

Tableau 8 : Le nombre d'agresseurs rapporté au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements de la FFF.

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Variation annuelle (%)
Nombre de matches couverts par l'observatoire des comportements	552 420	679 729	23,0
Nombre de matches à incident(s) nets retenus	7 501	11 689	55,8
Nombre d'agresseurs recensés	8 858	13 681	54,5
Nombre d'agresseurs pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire des comportements	16,0	20,1	-

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND)

Graphique 3 : Proportion du nombre total de matches à incident(s) nets retenus pour lesquels un dirigeant, un spectateur ou un joueur a commis au moins une atteinte (%).



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND)

Note de lecture : en 2006-2007, dans 89,0 % des matches à incident(s) au moins un agresseur était un joueur, dans 6,9 % des matches à incident(s) au moins un agresseur était un dirigeant.

### EN 2007-2008, AU MOINS UN AGRESSEUR EST UN JOUEUR DANS 90 % DES MATCHES À INCIDENT(S)

Dans 10 601 matches à incident(s) nets en 2007-2008 (90,7 % des matches à incident(s)), au moins un des agresseurs était un joueur. Lors de la saison précédente, la proportion de matches à incident(s) dans cette configuration était inférieure (89 % soit 6 676 matches) (graphique 3).

En 2007-2008, tout comme pendant la saison précédente, dans moins de 1 % des matches à incident(s), au moins un arbitre était agresseur. En effet, au cours de la saison 2007-2008, dans 0,5 % des matches à incident(s) nets retenus, au moins un arbitre a été auteur d'une atteinte, soit 58 matches. Cette part était de 0,7 % la saison précédente, soit 53 matches.

Au cours de la saison 2007-2008, le nombre total de matches à incident(s)



## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

nets retenus pour lesquels un ou plusieurs auteurs appartiennent à la catégorie des **dirigeants** est de 664, soit 5,7 % des matches à incident(s). La saison précédente, ce nombre de matches à incident(s) était de 518, soit 6,9 %. Les **spectateurs** sont représentés dans des proportions plus faibles. En effet, lors de la saison 2007-2008, le nombre de matches à incident(s) nets retenus pour lesquels un ou plusieurs auteurs est un spectateur est de 248 (2,1 %) et 209 (2,8 %) la saison précédente.

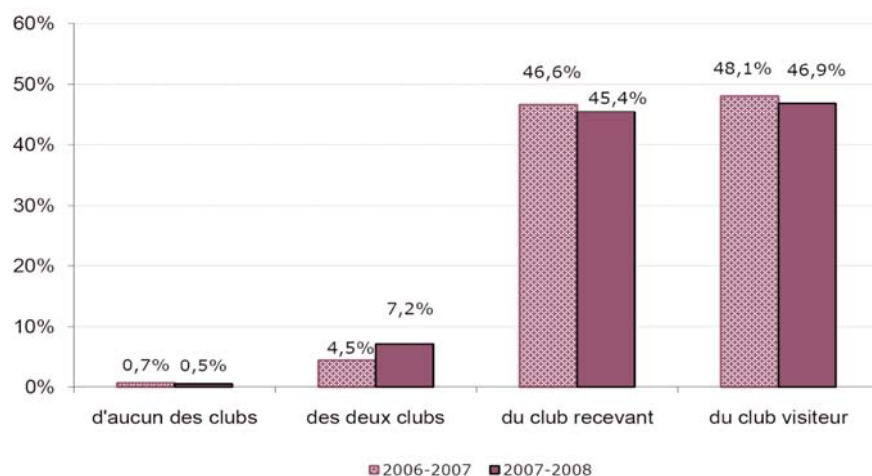
Les **autres officiels**, les **tiers extérieurs**, les **éducateurs** sont représentés dans des proportions très faibles. En effet, lors de la saison 2007-2008, le nombre de matches à incident(s) nets retenus pour lesquels un ou plusieurs auteurs est un éducateur est de 38, soit 0,3 % des matches à incident(s) (moins de 0,1 % la saison précédente). On retrouve un ou plusieurs auteurs appartenant à la catégorie des autres officiels dans 25 matches à incident(s) en 2007-2008, soit 0,2 % de l'ensemble des matches à incident(s) (0,3 % en 2006-2007). Ces proportions sont également très faibles pour la catégorie des **tiers extérieurs**. En 2007-2008, on recense un ou plusieurs tiers extérieurs agresseurs dans 24 matches à incident(s), soit 0,2 % de l'ensemble des matches à incident(s) (0,3 la saison précédente).

### AU COURS DES MATCHES À INCIDENT(S), LES AGRESSEURS SONT AUTANT ORIGINAIRES DU CLUB VISITEUR QUE RECEVANT

On constate une responsabilité partagée entre mis en cause issus du club visiteur et du club recevant, et même des deux clubs. **Plus de 99 % des matches à incident(s) signalés ressortent de la responsabilité des clubs (receveur et/ou visiteur)**. Lors de la saison 2007-2008, sur un effectif de 11 689 matches à incident(s) retenus, on note une *quasi* parité sur la responsabilité des incidents de matches qui incombent tout autant aux éléments perturbateurs du club visiteur (46,9 %) qu'à ceux du club recevant (45,4 %). Dans 7,2 % de l'ensemble des matches à incident(s), les agresseurs sont issus des deux clubs.

••• (7) Voir tableau 3 *infra* (page 5) : tableau de classification des items retenus par la FFF.

**Graphique 4 : Origine des agresseurs lors des matches à incident(s) au cours des saisons 2006-2007 et 2007-2008.**



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : En 2006-2007, dans 48,1% des matches à incident(s), les agresseurs appartenaient au club visiteur.

En 2006-2007, les résultats étaient **similaires**. Sur un nombre total de 7 501 matches à incident(s) nets retenus, le poids du nombre d'agresseurs impliqués dans les incidents de matches se répartit dans des proportions relativement égales entre acteurs majoritairement issus du club visiteur (48,1 %) et ceux issus du club recevant (46,6 %). Dans un peu moins de 5 % des matches à incident(s), la responsabilité des incidents de matches est partagée : elle est tout autant attribuée aux acteurs des deux clubs (*graphique 4*).

**suivante, cet ordre s'inverse** et on constate que 49,6 % des agresseurs sont mis en cause pour des agressions physiques contre 44,5 % pour des agressions verbales. La part des agresseurs mis en cause pour des violences verbales s'est ainsi dépréciée de 2,6 points, tandis que celle des violences physiques s'appréciait de 3,5 points.

### LES ATTEINTES COMMISES SELON LE PROFIL DES AGRESSEURS

### EN 2007-2008, LE NOMBRE TOTAL D'AUTEURS D'AGRESSIONS PHYSIQUES EST DEvenu SUPÉRIEUR À CELUI D'AUTEURS D'AGRESSIONS VERBALES

Durant la saison 2006-2007, 46,1 % de l'ensemble des agresseurs sont mis en cause pour des agressions physiques, tandis que 47,1 % sont mis en cause pour des agressions verbales. **La saison**

En 2007-2008, 13 681 agresseurs sont enregistrés dans notre échantillon. **Parmi eux, 6 787 individus, soit 49,6 % des agresseurs, ont commis au moins une agression physique<sup>7</sup>, et 6 093 auteurs ont commis au moins une violence verbale, soit 44,5 % d'entre-elles.**

Dans des volumes plus faibles, on a relevé 683 auteurs d'au moins une incivilité, soit 5 %, et 118 auteurs d'au moins une atteinte aux biens, soit 0,9 % (*graphique 5a*).

**Tableau 9a : Évolution du nombre de faits commis selon le profil des agresseurs.**

	2006-2007	2007-2008
<b>Total agresseurs</b>	<b>8 858</b>	<b>13 681</b>
Agressions physiques	4 081	6 787
Agressions verbales	4 169	6 093
Incivilités	571	683
Atteintes aux biens	37	118

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

Note de lecture : En 2006-2007, on comptabilisait 4 169 agressions verbales et 4 081 agressions physiques.

## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS DANS LE FOOTBALL AMATEUR

En 2006-2007, 8 858 agresseurs étaient recensés par « Foot 2000 », dont 46,1 % pour agressions physiques, 47,1 % pour agressions verbales, 6,4 % pour incivilités et 0,4 % pour une atteinte aux biens (*graphique 5b*). **Selon le profil des agresseurs (joueurs, spectateurs ou bien dirigeants etc.) le type d'atteinte commise varie.**

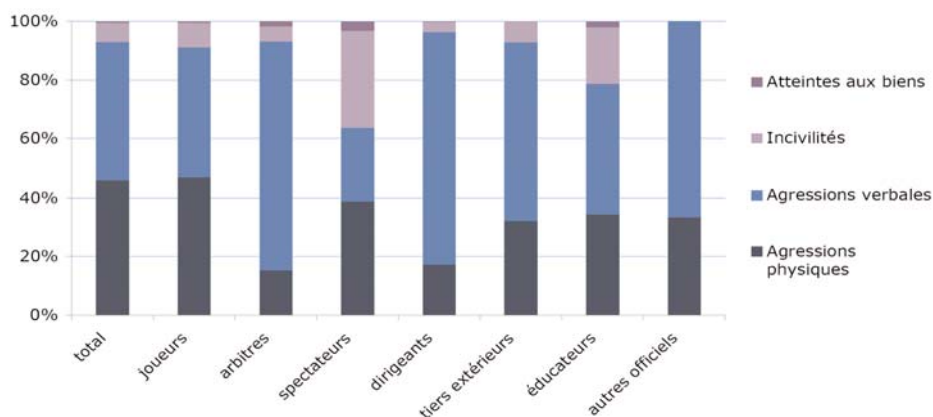
**Si les joueurs agresseurs ont plutôt commis des agressions physiques, les dirigeants ont plutôt été identifiés pour avoir été à l'origine d'agressions verbales.** Ainsi, en 2007-2008, 52,5 % des 12 076 joueurs agresseurs ont commis au moins une agression physique, et 43,4 % au moins une agression verbale. En 2006-2007, ces parts étaient respectivement de 49,2 % et 46,3 %. En revanche, 83 % des 712 dirigeants agresseurs ont été identifiés pour avoir commis au moins une agression verbale en 2007-2008 et 15,4 % au moins une agression physique (en 2006-2007, 79,2 % et 17,3 % sur un effectif de 568 dirigeants agresseurs).

Pendant la saison 2007-2008, parmi les 696 **spectateurs** agresseurs recensés, c'est une proportion de 39,8 % qui a commis au moins une agression physique, 28,4 % au moins une incivilité et 26,9 % au moins une violence verbale, soient respectivement un volume distinct de 277, 198 et 187 spectateurs agresseurs. En 2006-2007, parmi les 649 spectateurs agresseurs, les mêmes proportions d'atteintes étaient distinctement de 39 %, de 33,3 % et de 24,7 %.

En 2007-2008, un peu moins d'une soixantaine d'**arbitres** ont commis des agressions, soit autant que pendant la saison précédente. Tout comme les dirigeants, les arbitres agresseurs commettent plus d'agressions verbales que d'agressions physiques. En 2007-2008, 56,9 % d'entre eux ont commis au moins une agression verbale et 37,9 % au moins une agression physique. Les proportions en termes d'atteintes n'étaient pas les mêmes la saison précédente. Elles étaient de 78 % pour l'une et de 15,3 % pour l'autre (*tableau 9b*).

\* \* \*

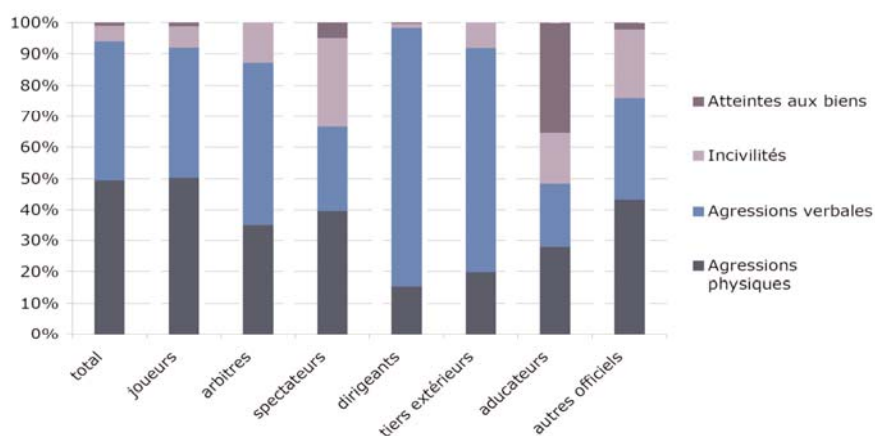
**Graphique 5a : Répartition des atteintes commises selon le profil des agresseurs en 2006-2007**



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND)

Note de lecture : un peu moins de 70% des joueurs agresseurs ont commis des violences physiques en 2006-2007.

**Graphique 5b : Répartition des atteintes commises selon le profil des agresseurs en 2007-2008**



Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND)

Note de lecture : un peu plus de 50% des joueurs agresseurs ont commis des violences physiques en 2007-2008.

**Tableau 9b : Evolution de la part de chaque type d'atteintes selon le profil des agresseurs (%)**

Part (%) /catégories concernées	Part des atteintes / catégories de mis en cause		Agressions physiques		Agressions verbales		Incivilités		Atteintes aux biens	
	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008
<b>Total agresseurs</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>46,1</b>	<b>49,6</b>	<b>47,1</b>	<b>44,5</b>	<b>6,4</b>	<b>5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>
Agresseurs joueurs	84,7	88,3	49,2	52,5	46,3	43,4	8,7	7,1	0,4	1,1
Agresseurs arbitres	0,7	0,4	15,3	37,9	78	56,9	5,1	13,6	1,7	0,0
Agresseurs spectateurs	7,3	5,1	39,0	39,8	24,7	26,9	33,3	28,4	3,1	4,9
Agresseurs dirigeants	6,4	5,2	17,3	15,4	79,2	83,0	3,3	1,3	0,2	0,3
Agresseurs tiers extérieurs	0,3	0,2	32,1	20,0	60,7	72,0	7,1	8,0	0,0	0,0
Agresseurs éducateurs	0,6	0,5	34,6	27,9	44,2	20,6	19,2	16,2	1,9	35,3
Agresseurs autres officiels	0,0	0,3	33,3	43,5	66,7	32,6	0,0	21,7	0,0	2,2

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND)

Note de lecture : En 2006-2007, 46,1% des agresseurs ont commis des agressions physiques. Cette proportion est de 49,2% au sein des joueurs auteurs.

# Développements...

## COMMENT EXPLOITER LES INCIDENTS COMMIS AU COURS DES MATCHES AU TRAVERS DE « FOOT 2000 » ?

L'Observatoire des comportements a été créé en 2005. Développé par la Ligue du Football Amateur (LFA) de la Fédération Française de Football (FFF), ses objectifs sont entre autres de mieux appréhender la réalité de la violence et de disposer de données chiffrées afin de pouvoir proposer des actions adaptées. Pour ce faire, il a développé un outil statistique, mis en œuvre pour la première fois à l'occasion de la saison de football 2006-2007, et destiné à alimenter une base de données.

La base de données de l'Observatoire des comportements fournit des indications qui permettent de déterminer à la fois **les caractéristiques du match et éventuellement les caractéristiques de l'incident commis pendant ce dernier**. En premier lieu, les données relatives au match sont le type (match officiel, amical, etc.), le numéro d'identification, le centre de gestion organisateur, les clubs en lice, le lieu et la date auxquels il s'est joué, le niveau de compétition (ligue, district ou fédération), la catégorie de joueurs concernés (seniors, vétérans, etc.) et le classement, ou non, en match sensible.

**Les autres indications sont relatives à l'incident principal survenu durant la partie, qui est le seul à être décrit** : sa nature (agression physique ou verbale, atteinte aux biens, incivilité), le moment de la partie auquel il est survenu, s'il avait un caractère raciste, s'il a débouché sur intervention de la police ou des secours, s'il s'est ensuivi des plaintes, des arrestations, s'il a été accompagné d'un ou plusieurs autres incidents, le nombre de victimes et de personnes mises en cause, leur origine (club recevant, club visiteur, etc.). En cas d'atteinte aux biens, la base de données fournit également des éléments sur sa nature et permet de déterminer s'il s'agit d'un vol, d'une dégradation ou d'un incendie.

**Notons qu'il ne s'agit pas d'une base exhaustive. Elle n'est donc pas susceptible de fournir des éléments de connaissance sur la totalité des matches avec au moins un incident.** En effet, les ligues ultramarines ne contribuent pas à l'alimenter, tout comme un certain nombre de ligues et districts métropolitains. Ainsi, sur 126 centres de gestion existant en métropole, 79 puis 107 ont alimenté « Foot 2000 » respectivement pendant les saisons 2006-2007 et 2007-2008.

En accord avec l'Observatoire des comportements, **l'Observatoire national de la délinquance (OND) a choisi de ne pas exploiter les informations qui permettent d'identifier les centres de gestion ou les clubs concernés.** Établir une géographie de la violence dans le football amateur aurait en effet pu conduire à stigmatiser certains clubs, certains districts ou certaines ligues. L'OND a alors extrait des éléments qui permettent de déterminer le contexte dans lequel se sont produits les incidents, leur nature, les conséquences qui en ont découlé tant pour le match que pour les personnes impliquées à quelque titre que ce soit et enfin la qualité des agresseurs et victimes.

### LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Toutes les rencontres ayant donné lieu à un ou plusieurs incidents et recensées par l'Observatoire des comportements de la FFF n'ont pu être analysées. En effet, l'outil statistique mis en place par la FFF est encore relativement jeune puisqu'il a été mis en œuvre pour la première fois à l'occasion de la saison 2006-2007. Comme pour tout nouvel outil statistique, sa mise en place a permis de révéler certaines imperfections que l'Observa-

toire des comportements de la FFF a corrigées tout au long de la montée en puissance du dispositif. Par ailleurs, il a fallu que les personnes chargées de mettre en œuvre cet outil dans les centres de gestion apprennent à le maîtriser et à respecter les règles méthodologiques. Ainsi, **des erreurs de saisie ont notamment pu être observées ce qui a nécessité un travail de « nettoyage » de la base de données.**

À titre d'exemple, il a pu être constaté qu'au lieu de remplir une fiche d'incident par match, venant relater l'incident le plus grave et uniquement celui-là, une fiche supplémentaire était renseignée pour chaque incident survenu au cours d'un match. À ce sujet, la FFF précise que l'outil de saisie informatique a été modifié pour la saison 2008-2009 et ne permet plus de renseigner plus d'une fiche d'incident par match. Dans ces cas de saisies multiples, les fiches d'incident excédentaires n'ont pas été prises en compte lors de l'étude. Seule la fiche relative à l'incident principal, c'est-à-dire le plus grave, a été conservée. Pour déterminer quel était l'incident le plus grave, l'OND a repris les critères de l'Observatoire des comportements, qui retient ce classement, par ordre de gravité décroissant : agression physique (*agression par arme à feu, agression par arme blanche, coup, tentative de coup, bousculade*), agression verbale (propos grossier ou injurieux et menace), atteinte aux biens et enfin incivilité (*crachat, geste obscène, jet de projectile*).

Dans d'autres cas, l'incident décrit sur la fiche ne comportait aucune victime ni agresseur. Ce qui peut se concevoir dans le cas des jets de projectiles (par exemple une bouteille d'eau qui est jetée sur la pelouse sans toucher qui que ce soit et sans que l'arbitre ait pu voir qui l'a lancée) ne l'est plus dans le cas d'un échange de coups ou d'une bousculade. Ailleurs, il était indiqué



qu'il n'y avait eu aucune atteinte aux biens alors même que la nature de l'agression était « atteinte aux biens ».

**L'OND a donc jugé préférable de ne pas prendre en compte ces matches, pour lesquels les informations étaient manifestement erronées.**

Concernant la saison 2006-2007, l'Observatoire national de la délinquance a ainsi retenu 7 501 matches, au lieu des 7 750 matches à incident(s) recensés par l'Observatoire des comportements de la FFF. Pour ce qui est de la saison 2007-2008, l'échantillon porte sur 11 689 matches, contre 12 008 recensés au total.

**Tableau 12 : description des données contenues dans « Foot 2000 ».**

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Variation	
			Nombre	%
Nombre de centres de gestion participant au signalement des matches à incident(s)	79	107	28	35,4
Nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements	552 420	679 729	127 309	23,0
Nombre de matches à incident(s) recensés par la FFF	7 750	12 008	4 258	54,9
Nombre de victimes	8 470	13 558	5 088	60,1
Nombre d'agresseurs	8 858	13 681	4 823	54,4

Source : FFF, Observatoire des comportements (traitement OND).

### PLUS DE CENTRES DE GESTION, PLUS DE MATCHES ÉTUDIÉS EN 2007-2008

Pour la saison 2006-2007, sur les 126 centres de gestion existant en métropole, ils étaient 79 à signaler à l'Observatoire des comportements les matches à incident(s). Pour la saison 2007-2008, ils étaient au nombre de 107, si bien que le nombre de matches recensés par l'Observatoire des comportements dans « Foot 2000 » a augmenté entre les deux saisons. Lors de la saison 2006-2007, 552 420 matches étaient répertoriés dans la base de données, lors de la saison 2007-2008, on en recense près de 680 000.

Le nombre de centres de gestion participants n'étant pas le même selon les saisons, il serait imprudent de faire des comparaisons quantitatives du nombre de matches à incident(s). Toutefois, au vu du nombre de centres de gestion ayant contribué à la constitution de la base de données, on peut supposer que les deux échantillons obtenus les deux années sont représentatifs du football amateur. C'est pourquoi, si les volumes de matches à incident(s) ne sont pas strictement comparables, on suppose que les matches étudiés le sont. Alors, **il est possible de comparer la part des matches à incident(s) au sein de l'ensemble des matches recensés lors des deux saisons.** C'est cet indicateur qui est la référence à l'évolution des phénomènes de violences dans le football amateur.

**De même afin d'étudier chacune des caractéristiques des matches à incident(s) et de comparer leurs évolutions entre les deux saisons, il est nécessaire de ne pas raisonner en volumes.** Le nombre de matches à incident(s) et donc toutes leurs caractéristiques dépendent directement du nombre de matches recensés dans Foot 2000 et indirectement du nombre de centres de gestion participant à la collecte. C'est pourquoi au cours de l'étude, **tous les éléments des matches comportant au moins un incident sont rapportés au nombre de matches à incident(s).** En effet, on suppose que leur part est représentative du football amateur, si bien que par exemple la proportion de victimes ou bien de type d'incident l'est également.

\* \* \*

## Définitions :

**« Foot 2000 »** : Intranet fédéral accessible par tous les centres de gestion métropolitains. Cet outil informatique permet de gérer dans son ensemble l'activité du football.

**District** : Par équivalence au comité départemental, le district de football est le représentant légal de la FFF sur un département. Il est l'interface à privilégier pour les clubs. Il gère entre autre, les compétitions de niveau départemental, la formation des cadres (éducateurs, arbitres) et les premières sélections de jeunes

**Ligue** : Par équivalence au comité régional, la ligue de football est le représentant légal de la FFF sur une région. Elle coordonne les actions mises en place par les districts sous sa tutelle géographique. Elle gère les compétitions régionales, les formations des cadres, des arbitres ainsi que les sélections régionales de jeunes.

**Centre de gestion** : De manière indifférenciée, un centre de gestion coordonne et supervise l'organisation des compétitions de son ressort. La FFF est également un centre gestion, ayant à sa charge les compétitions amateurs de niveau national ainsi que les formations et les sélections nationales.



INSTITUT NATIONAL  
DES HAUTES ETUDES  
DE SECURITE



Département  
de l'Observatoire national  
de la délinquance

Les Borromées,  
3 avenue du Stade de France  
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex  
Tél. : 01 55 84 53 00  
Fax : 01 55 84 54 29

# Les publications de l'Observatoire national de la délinquance



**1<sup>er</sup> rapport annuel** (mars 2005)

**2<sup>e</sup> rapport annuel** (mars 2006)

**3<sup>e</sup> rapport annuel** (novembre 2007)

**4<sup>e</sup> rapport annuel** (novembre 2008)

**Bulletin mensuel et extension  
régionale et départementale**

**Bulletin annuel**  
(janvier 2009)

**GRAND ANGLE n°1** (octobre 2005)

Le nombre de personnes mises en cause a augmenté de 22 % entre 2001 et 2004.

**GRAND ANGLE n°2** (octobre 2005)

8 % des ménages déclarent avoir été victimes de vols en 2004.

**GRAND ANGLE n°3** (novembre 2005)

Près de 5 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir été victimes d'au moins une agression en 2004.

**GRAND ANGLE n°4** (décembre 2005)

Le nombre de femmes mises en cause pour atteintes aux biens et pour violences augmente entre 1996 et 2004.

**GRAND ANGLE n°5** (janvier 2006)

À Paris, en 2004, 42 % des personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique ont entre 19 et 30 ans. 15 % sont des mineurs.

**GRAND ANGLE n°6** (mai 2006)

En 2005, les étrangers représentent 13,7 % des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols).

**GRAND ANGLE n°7** (juin 2006)

Faits constatés en 2005 : d'importantes disparités entre les régions métropolitaines.

**GRAND ANGLE n°8** (septembre 2006)

Faits constatés d'atteintes aux biens et de violences dans les DOM-ROM en 2005.

**GRAND ANGLE n°9** (décembre 2006)

18,7 % des ménages déclarent avoir été victimes d'atteintes aux biens en 2005.

**GRAND ANGLE n°10** (décembre 2006)

Les résultats de l'enquête de victimation 2006.

**GRAND ANGLE n°11** (mai 2007)

En 2006, le nombre de vols constatés par habitant se situe à 33,7 pour 1000, soit son niveau le plus bas depuis 1988.

**GRAND ANGLE n°12** (avril 2008)

Les faits élucidés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007

**GRAND ANGLE n°13** (mai 2008)

Violences intra-relacionnelles, violences dans le cadre professionnel, violences en situation de la vie quotidienne : les trois grandes catégories de violences physiques non crapuleuses.

**GRAND ANGLE n°14** (juillet 2008)

Plus de 47 500 faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en 2007, soit 31 % de plus qu'en 2004.

**GRAND ANGLE n°15** (décembre 2008)

Phénomènes de délinquance dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France.

**GRAND ANGLE n°16** (mai 2009)

Faits élucidés et personnes mises en cause en 2008

**GRAND ANGLE n°17** (juin 2009)

En 2008, 7 personnes mises en cause pour crimes et délits sur 10 sont des hommes majeurs

**GRAND ANGLE**  
Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance

Grand Angle – ISSN : 1777-3296  
Contact : Christophe Soulez,  
chef du département OND

# GRAND ANGLE n° 18

Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance

Juillet 2009

ISSN : 1777-3296

## ZOOM SUR...

### L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS



#### Historique

Avant 2005 la Fédération Française de Football ne disposait d'aucun élément chiffré concernant les problèmes de violences et d'incivilités constatés lors des rencontres organisées par le football amateur. Certes les commissions de discipline, qui gèrent les sanctions des infractions au règlement selon le niveau des compétitions, disposent de données fiables, mais qui ont l'inconvénient d'inclure à la fois les faits liés au jeu et les actes qui sont inadmissibles.

La volonté du président Jean-Pierre Escalettes de pouvoir disposer d'un outil de mesure des actes de violences, sur et en dehors du terrain, permettant de recenser les différentes problématiques de violence hors du jeu, s'est matérialisée par la création de l'observatoire de la violence. Aujourd'hui nous sommes à la 3<sup>e</sup> saison d'utilisation et nous pouvons donc commencer un travail de comparaison d'une saison à l'autre.

Les objectifs clairement définis de cet outil sont :

- **Connaître la réalité du terrain**
- **Avoir des données objectives**
- **Proposer des actions grâce aux analyses**
- **Évaluer l'efficacité de ces actions**
- **Avoir une communication plus efficace**



# ZOOM SUR...

## L'Observatoire des comportements

L'observatoire de la violence, qui est devenu depuis la saison dernière celui des comportements, a été développé par la Ligue du Football Amateur. Ce changement de nom n'est pas un simple effet sémantique, mais il marque une réelle volonté politique au sein de la fédération. L'objectif est d'avoir non seulement des mesures fiables mais surtout des analyses concernant les actes sur et en dehors du terrain permettant d'agir sur l'attitude et le comportement de tous les acteurs concernés par une rencontre de football.

Il sert à répondre aux besoins de quantification recherchés par tous et présente l'avantage d'être un outil unique, simple d'utilisation, qui sert pour chaque niveau de l'organisation fédérale : district au niveau départemental, ligue au niveau régional et fédération au niveau national.

Il permet enfin de rationaliser la communication interne entre la LFA et ses structures déconcentrées en apportant des réponses adaptées aux problèmes survenus lors des rencontres de football amateur, mais également d'apporter des éléments concrets à la communication externe de la FFF.

L'observatoire est devenu un réel outil de mesure et d'analyse au service de chaque centre de gestion. Pour cela nous retrouvons au sein des conventions d'objectif liant la LFA avec ses ligues régionales dans la ligne « lutte contre la violence » non seulement une incitation financière, mais également une déclinaison des actions à mettre en œuvre qui sont issues des analyses effectuées en fin de saison passée.

## Les chiffres pour quoi faire ?

L'intérêt de disposer de données fiables permet d'avoir un travail de deux ordres. Tout d'abord un travail quantitatif en terme statistique, avec des comparaisons entre les catégories concernées, entre les différents types de violence ou bien encore sur les périodes, les heures où surviennent les incidents. Nous avons donc un suivi régulier de l'état de la violence dans le football amateur sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, en fin de saison, une analyse plus fine tant quantitativement que qualitativement sur les incidents survenus, avec l'aide d'un groupe d'experts universitaires de différents champs disciplinaires.

Nous sommes donc en mesure de proposer chaque début de saison des actions permettant de tenter de lutter plus efficacement contre les incidents constatés la saison précédente, tout en ayant la possibilité de mesurer leur efficacité.

## Un exemple concret pour cette saison :

### La campagne de protection de l'arbitre

Lors du bilan de la saison dernière, le nombre d'arbitres frappés a été déterminant dans la prise de conscience des élus sur l'urgence de prendre des mesures efficaces de protection physique de l'arbitre.

Suite aux analyses quantitatives, il a été proposé de mettre en place une campagne de communication sur les risques encourus par les auteurs d'actes délictueux. L'observatoire peut aujourd'hui mesurer l'efficacité de cette campagne, en comparant les chiffres des deux saisons.

## Le bilan tiré des analyses quantitatives (saisons 2006-2007/2007-2008)

### Les réunions avec les centres de gestion...

La notion de centre de gestion concerne à la fois la fédération, les ligues et les districts. Chacun devant remplir l'observatoire en fonction du niveau de compétition qu'il organise. La spécificité de l'outil est donc de pouvoir disposer de ses propres données tout en alimentant le recensement national.

Les réunions de formation/information dans chaque région permettent, outre l'information reçue, de déterminer pour chaque ligue une politique régionale commune et donc une cohérence de pratique entre la ligue et ses districts. Ces réunions servent également à la rencontre avec d'autres partenaires au-delà du football, prouvant concrètement que les actions dans le domaine de la lutte contre la violence ne peuvent être efficaces qu'avec un partenariat réel entre les acteurs de la société (Jeunesse, sport, police, gendarmerie, justice, collectivités locales, autres associations). Enfin c'est aussi l'occasion d'une rencontre avec les médias locaux pour donner un éclairage particulier aux actions menées par la ligue et ses districts dans le domaine de la prévention de la violence et des actions citoyennes.

# ZOOM SUR...

Si nous avons pu augmenter le nombre de centres de gestion qui participent, c'est certes grâce à une simplification de l'utilisation de l'observatoire, mais c'est aussi par une meilleure compréhension de l'objectif : **recenser tous les actes de violence, d'incivilité ou de racisme se déroulant sur ou en dehors de l'enceinte sportive et qui ne devraient pas exister sur un terrain de sport.**

## Les catégories d'âge...

Même si en volume ce sont les seniors qui ont le plus d'incidents, on constate que la catégorie qui pose actuellement le plus de problème est celle des 16-18 ans avec un pourcentage d'incidents de matches plus élevé par rapport au nombre de matches organisés, mais surtout une augmentation entre les deux saisons

**L'urgence est donc de prendre des mesures à destination des joueurs, mais également de l'encadrement avec un effort particulier pour la catégorie des 16-18 ans.**

## Les catégories jeunes...

Les problèmes concernant les jeunes sont éminemment liés à l'importance que l'environnement veut donner à la compétition. On note ainsi des remontées de violences verbales comme physiques dont les auteurs sont plus souvent qu'ailleurs les parents, les spectateurs, l'encadrement. L'éducateur a donc un rôle primordial à jouer.

## La programmation des rencontres...

Sur l'ensemble de la saison on note des pointes d'incivilité durant les mois de septembre et octobre puis un nouveau pic en février/mars. Ceci méritera une analyse sur plusieurs saisons car en données brutes on ne peut guère tirer de conclusion d'autant que les calendriers sont assez différents d'une région à l'autre et surtout d'une catégorie à l'autre.

## Classement des matches sensibles...

Confirmation des conclusions de l'an dernier concernant le classement des matches sensibles comme étant une des mesures les plus efficaces pour la prévention de la violence. En effet plus de 98% des matches classés sensibles se déroulent sans problème.

## Les actes à caractère raciste...

Bien que nous ne recensons que 121 actes à caractère raciste, on peut supposer que cela ne reflète pas la réalité vécue sur les terrains. En effet, il reste toujours aussi difficile d'appréhender ces questions et surtout de les traiter. Les engagements, les campagnes de sensibilisation sur les problématiques racistes sont certes efficaces mais il reste encore un travail au sein même des commissions de discipline dans la définition même des termes et des actions à mettre en place.

Au-delà des actes à caractère raciste, il serait plus judicieux de parler de problèmes de discrimination englobant ainsi les actes à caractère raciste mais pas uniquement. Cette terminologie permettrait sans doute également d'être plus à l'aise avec les acteurs de terrain ou les décideurs pour agir plus concrètement. En effet, on constate beaucoup de tentatives de déstabilisation sur et en dehors du terrain qui, de fait, ne sont pas traitées car elles ne sont pas vraiment considérées comme des actes racistes et ne sont pas prises en compte par ailleurs.

Or, si on se réfère aux travaux menés par Stéphane Héas de l'université de Bretagne pour le compte de l'action « Graine de Supporters » 60 % des jeunes interrogés sur les 3 650 questionnaires exploitables, disent avoir été victimes directement de discrimination. Pour la plupart liée à leur physique (41 %), soit sur le poids, soit sur des traits physiques, soit sur le port d'appareillages divers.

Mais ce sont les insultes avec 77 % qui sont le plus souvent entendues avec une majorité liée au propos homophobes, alors que les insultes liées à la couleur de la peau ne sont que de 2,7 %. Les discriminations sexistes sont donc à prendre en compte dans la réflexion générale sur les actions à mettre en place.

# ZOOM SUR...

## Le bilan tiré des analyses qualitatives (saisons 2006-2007/2007-2008)

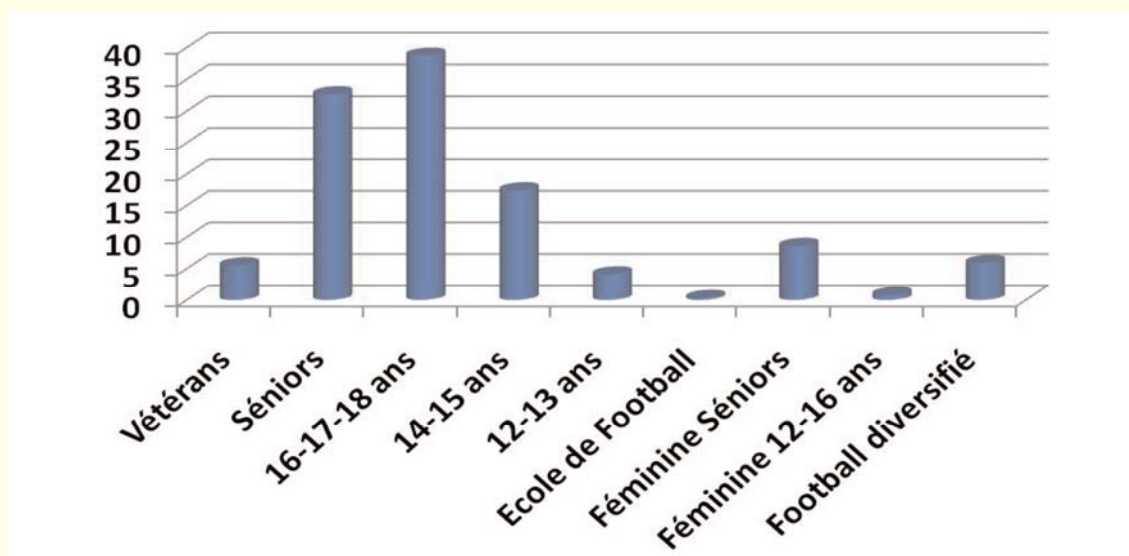
### Ajuster les actions pour un juste équilibre entre prévention et répression

Les différentes analyses menées en complément de travaux déjà existants confirment qu'il ne peut y avoir de traitement efficace des problématiques de violence, d'incivilité sans un certain équilibre entre la prévention et la répression, surtout si l'on s'appuie sur le sport comme moyen pédagogique. En effet l'essence même de la pratique sportive est basée sur cette double obligation : se préparer dans le respect de la règle édictée par la compétition sportive et accepter les sanctions qui sont prévues dans le code disciplinaire, dès lors que l'on enfreint les règles communément admises.

Pour aller encore plus loin dans l'aspect pédagogique, on peut également rappeler que la victoire se construit dans la défaite et que pour accéder à un meilleur niveau il faut partir du plus bas et gravir petit à petit les différentes divisions. Ainsi souvent dans le championnat seul le premier accède à la division supérieure alors que 2 ou 3 équipes descendent. On sait très bien que l'on ne peut pas gagner toutes les rencontres d'un championnat et donc l'acceptation de la défaite pour mieux travailler et progresser pour les rencontres prochaines est une valeur fondamentale à transmettre. Travailler sur cette notion est la base de travail y compris pour les aspects de prévention de violence, de la lutte contre la discrimination ou du travail sur les droits et devoirs d'un sportif comme de l'encadrement.

L'éducateur a donc un rôle primordial dans la remise en avant des vraies valeurs du sport notamment pour les catégories des plus jeunes, pour les divisions les plus basses y compris chez les seniors. Les actions à conduire seront donc différentes en fonction de la catégorie concernée, du niveau de jeu.

**Ventilation des incidents (exprimée pour mille) par catégorie**  
Saison 2007/2008 - Barème de calcul par catégorie : nb d'incidents / nb matchs joués



Source : Fédération Française de Football

Ce n'est donc pas un hasard de constater une montée des problèmes de violences avec l'âge de la pratique, notamment pour les faits de violence les plus graves. Il y a donc un lien entre place prise par la compétition et violence, dès lors que le match est uniquement vécu comme un drame en cas de défaite.

Deux autres remarques méritent d'être faites concernant les agressions relevées durant cette saison. Tout d'abord, celle qui concerne le football féminin où l'on déplore un nombre relativement important d'incidents au regard du nombre de rencontres disputées qui restent relativement faibles. Les faits concernent principalement les seniors, mais on note une tendance à un développement chez les plus jeunes. Le phénomène mérite d'être pris en compte dans la réflexion menée actuellement et qui vise à améliorer le système des compétitions féminines.



# ZOOM SUR...

La seconde remarque concerne le football diversifié et plus particulièrement le futsal. En effet nous avons là encore peu de rencontres et malgré tout déjà un nombre conséquent de faits de violences, d'incivilités, y compris dans les compétitions les plus importantes.

Le paradoxe est que le règlement même de la discipline incite à éviter toute forme de violences (tacles interdits) et que cette forme de pratique peut justement être une des recommandations pour éduquer les plus jeunes aux respects des règles. Mais soyons vigilants car cette pratique va monter en puissance et les faits constatés sont plus des problèmes liés aux spectateurs, à l'encadrement, qu'aux joueurs eux mêmes qui sont tenus par le règlement.

## Les experts...

Un groupe d'expert composé de sociologues, psychologues, universitaires, complète les analyses purement quantitatives de l'observatoire et crédibilise les préconisations que nous proposons. De plus quatre d'entre eux mèneront cette saison des études de terrain plus précises.

## Les préconisations pour la saison 2008/2009

### Au niveau des instances fédérales

- Maintenir les réunions dans toutes les ligues avec un cahier des charges commun sur son organisation prévoyant d'inviter outre les responsables des ligues et districts concernés, les différents partenaires : jeunesse et sports, police, gendarmerie, justice, autres associations.
- Poursuivre les améliorations techniques de l'outil pour faciliter et optimiser son utilisation. A terme, il faudrait un lien direct entre les rapports des commissions de discipline et l'observatoire.
- Améliorer la cohérence entre les actions de terrain et les conventions d'objectif permettant d'avoir les financements en rapport avec les actions conduites.
- Augmenter les possibilités de classement « matches sensibles » en prenant davantage en compte les informations traitées à la fois par l'observatoire et les apports d'autres partenaires institutionnels (collectivités locales, police, gendarmerie, DDJS).
- Prévoir une réglementation précise, sous forme d'un cahier des charges en fonction du type de compétition, en ce qui concerne le football diversifié.
- Développer dans les ligues ou districts la création d'instance du type « espace réparation » qui permet d'avoir un organisme de décision qui se situe entre les instances sportives et judiciaires. C'est également le moyen de prendre davantage en compte la victime par une aide adaptée ou un soutien immédiat après l'agression.

### Au niveau des joueurs

#### • La catégorie sénior

- Informer systématiquement les joueurs sur les risques encourus pour toutes agressions sur arbitres (sanctions sportives, mais surtout pénales).
- Travailler sur des actions de prévention comme les protocoles d'avant match ou des actions du type « Graine de supporter ».
- Mieux définir le rôle des différents acteurs du match lors de réunions régulières entre arbitres, délégués, capitaines, entraîneurs, présidents et responsable de l'organisation des compétitions.
- Améliorer l'accueil et la convivialité des équipes adverses.

#### • Les catégories de jeunes en compétition

- Systématiser le protocole type « On parle tous Football » pour toutes les catégories en compétition à tous les niveaux.
- Renforcer le rôle du capitaine en rappelant ses droits et devoirs vis-à-vis des adversaires et des officiels.
- S'assurer de l'exemplarité du banc de touche.

# ZOOM SUR...

## Au niveau de la formation

- Intégrer des modules de formation complémentaire aux diplômes existants et adaptées aux besoins actuels et ce pour l'ensemble des acteurs d'une rencontre (éducateurs, arbitres, délégués, dirigeants).
- Réfléchir à une formation « sécurité » notamment pour les rencontres de futsal qui sont assez spécifiques et qui ne présentent pas tout à fait la même logique que les autres types de rencontres.

## Au niveau de la communication

- Faire vivre la campagne de protection de l'arbitre.
- Rationaliser la campagne de lutte contre le racisme.
- Faire un rappel constant sur les valeurs portées par le football et pas uniquement sur les résultats sportifs.

## La Ligue du Football Amateur

La ligue du Football amateur, présidée par M. Fernand DUCHAUSSOY, est chargée de gérer, au sein de la FFF, l'ensemble du football amateur et de fédérer les actions des ligues régionales, des districts et des clubs. La ligue du Football amateur doit pouvoir communiquer très vite et régulièrement avec les ligues régionales et leurs districts. Elle doit pouvoir répondre quotidiennement à leurs questions, les conseiller, aider à mutualiser les initiatives de chacun, harmoniser, fédérer, dynamiser.

- 25 mars 1995 : création du C.N.F.A. (Conseil National du Football Amateur) par l'Assemblée Fédérale.
- 30 juin 1995 : le C.N.F.A. tient sa première Assemblée Générale à Amiens.
- 1<sup>er</sup> juillet 1995 : le C.N.F.A. constitue son Bureau et commence à œuvrer.
- 16 décembre 2000 : le C.N.F.A. devient la Ligue Fédérale du Football Amateur.
- 1<sup>er</sup> juillet 2005 : la L.F.F.A devient L.F.A. (Ligue du Football Amateur).

## TABLEAUX DE BORD

## Les publications de l'OND

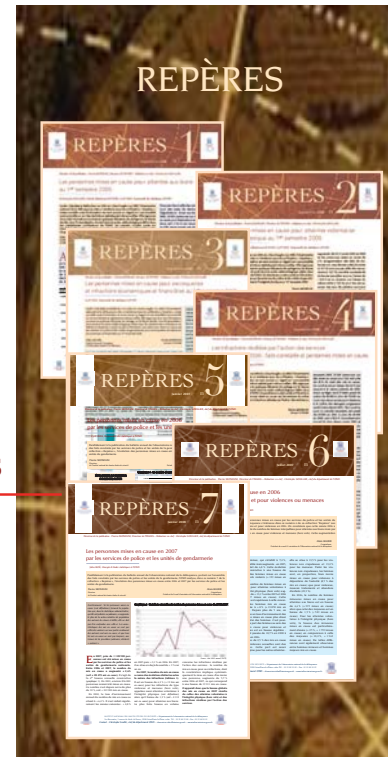
## REPÈRES

### Tableaux de bord

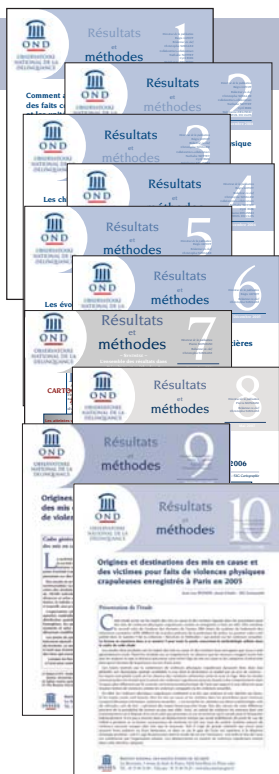
Toujours dans l'optique d'une meilleure lisibilité des évolutions annuelles de la délinquance et de la criminalité enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie, et dans la droite ligne des publications *Grand angle*, l'Observatoire national de la délinquance a créé des tableaux de bord de la criminalité et de la délinquance constatées. Ces tableaux de bord ont vocation à rendre compte des évolutions de certains indicateurs ou de certaines catégories d'infractions, dans les départements ou les régions.

### Repères

Après « Résultats & Méthodes » en 2004 et « Grand angle » en 2005, l'Observatoire national de la délinquance crée un troisième type de publication « Repères ». Cette nouvelle note d'information se veut comme un regard sur une actualité conjoncturelle ou sur des évolutions statistiques infra-annuelles. Elle regroupe donc des informations concises et quelques éléments de cadrage sur le thème étudié, dont l'interprétation s'inscrit dans le cadre méthodologique défini dans les précédentes publications de l'OND.



## Résultats et Méthodes



### Résultats et méthodes n°1 (novembre 2004)

Comment appréhender l'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001)

### Résultats et méthodes n°2 (novembre 2004)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique mesurées à partir des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001).

### Résultats et méthodes n°3 (décembre 2004)

Les chiffres mensuels des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (1<sup>ère</sup> partie).

### Résultats et méthodes n°4 (décembre 2004)

La mise en cause des mineurs pour atteintes volontaires à l'intégrité physique mesurée à partir de l'état 4001.

### Résultats et méthodes n°5 (septembre 2005)

Les évolutions du nombre mensuel de faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés de 1995 à mars 2005.

### Résultats et méthodes n°6 (décembre 2005)

Les infractions économiques, financières et escroqueries de 1996 à 2004 à travers l'état 4001

### Résultats et méthodes n°7 (novembre 2006)

Cartographie des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2005

### Résultats et méthodes n°8 (mai 2007)

Cartographie des atteintes aux biens dans les départements français (hors départements ultras marins) en 2006

### Résultats et méthodes n°9 (septembre 2008)

Origines, destinations, relations spatiales des mis en cause et des victimes de violences sexuelles à Paris en 2005

### Résultats et méthodes n°10 (octobre 2008)

Origines et destinations des mis en cause et des victimes pour faits de violences physiques crapuleuses enregistrés à Paris en 2005

L'Observatoire national de la délinquance (OND) est une composante juridique de l'institut national des hautes études de sécurité (INHES), établissement public administratif. Son administration est placée sous l'autorité du directeur de l'INHES assisté d'un chef de département.

Le conseil d'orientation est autonome et compétent pour décider et déterminer les choix et orientations des objectifs, études et recherches dans les domaines et missions propres de l'OND.

Le conseil d'orientation a pour mission de définir une stratégie garantissant la fiabilité et la pertinence des données statistiques en matière de sécurité. Il est composé de 17 représentants de la société civile, élus nationaux et locaux, universitaires et chercheurs, représentants des médias, représentants des associations, des ordres, des groupements et des organismes privés, (fédération

française bancaire, union sociale pour l'habitat, SNCF) dont les activités et métiers sont concernés par les phénomènes de délinquance. 11 représentants de l'État, outre le directeur de l'INHES, y siègent également : Défense Nationale, Justice, Intérieur, mais aussi Finances, Transports, Ville, Outre-Mer, Recherche, Éducation Nationale.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance a été officiellement installé le 4 novembre 2003 par le ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Il est présidé par Alain BAUER, criminologue. La vice-présidence est assurée par François-Noël BUFFET, Sénateur du Rhône. Les membres du conseil d'orientation ont été nommés par arrêté du 15 octobre 2008 pour une durée de trois ans.





INSTITUT NATIONAL  
DES HAUTES ETUDES DE SECURITE



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DELINQUANCE